COLL. 8°
468
(1949)

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748477

Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste
Président : Edouard HERRIOT
Siège social : 1, place de Valois - Paris (1er)

DÉPOT
ANNEXE

POLITIQUE EXTÉRIEURE
ET
DÉFENSE NATIONALE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORTS PRÉSENTÉS AU CONGRÈS
(TOULOUSE, novembre 1949)

Coll 8° 468 (1949)

par

Jean COUTARD
Secrétaire de la Commission Exécutive

et

LAURENT-EYNAC
-président de l'Assemblée de l'Union Française
Ancien ministre

Coll. 8°
1949
468

Prix : 25 fr.

Jean COUTARD
Secrétaire
de la Commission exécutive

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PRÉAMBULE

C'est un redoutable privilège que de présenter devant ce Congrès le rapport de politique étrangère.

Redoutable — tout d'abord parce qu'il implique — alors que vous deviez entendre le sénateur Marcel Plaisant, président de la Commission des Affaires Etrangères du Conseil de la République et le grand spécialiste de notre Parti, en pareille matière — l'obligation de m'écouter.

Qu'il me soit permis d'exprimer à notre ami Marcel Plaisant vos regrets et les justes scrupules de son suppléant — alors qu'appelé par une mission plus haute, celle de représenter la France à l'O.N.U., il est aujourd'hui absent de ce Congrès.

Privilège redoutable si l'on tient compte qu'il me faut ne point décevoir la confiance exceptionnelle qui m'est faite par la Commission exécutive et notre président administratif, confiance à laquelle je n'aurais jamais osé prétendre alors que tant d'autres que moi-même en paraissaient plus dignes et dont la soudaineté redouble la difficulté de ma tâche.

Je leur exprime encore une fois ma reconnaissance et, plus encore, à celui dont les conseils m'ont été si précieux, qui fut pour moi à la fois le maitre et l'ami, j'ai nommé le Prédent A. Milhaud.

Privilège plus redoutable encore, dès lors qu'il me faut exprimer au nom de notre Parti, l'essentiel de ses doctrines en matière de politique étrangère et ce, devant ceux-là même qui l'ont forgée et qui en sont les maitres, et qui, en fonction de l'expérience acquise dans la gestion des grandes affaires internationales. sont pour moi les plus justes des censeurs, comme ils ont été les plus amicaux des conseillers.

Puissent-ils ne point me refuser leur compréhension et leur indulgence!

Tâche difficile enfin, si l'on tient compte de ce que les problèmes extérieurs ordinairement complexes en leurs causes comme dans leurs répercussions, et plus particulièrement en cette année 1949, si riche en événements internat onaux — n'ont pas pour réputation de passionner les auditeurs, surtout dans l'attente d'une discussion de politique générale, qui constitue à n'en point douter, l'élément dominant de ce Congrès.

C'est donc avec une modestie singulière que j'aborde cette tribune, mon seul désir, comme ma seule excuse étant d'exposer aussi brièvement et clairement que possible les grandes lignes de la politique étrangère de notre Parti — de manière à ce que chacun comprenne, juge et décide en homme libre — de questions si graves qu'elles engagent avec l'avenir et l'existence même de notre pays — nos propres destinées comme celles de nos enfants.

Jean COUTARD.

6H.332

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le monde divisé en deux clans

ON a coutume de dire à l'étranger que le Français est un monsieur décoré qui ignore la géographie. C'est une réputation à laquelle il convient de mettre un terme — du moins en ce qui concerne la géographie — car son ignorance pourrait nous être funeste.

Plus un Français ne peut désormais se permettre d'oublier que notre pays sépare deux immenses empires les Etats-Unis et la Russie soviétique, dont sur tous les points du globe l'hostilité va chaque jour s'affirmant.

Et plus un Français n'ignore en effet que l'enjeu de ce conflit en puissance c'est la domination du monde par une idéologie totalitaire — qui nous fait horreur — car elle signifie la fin de notre civilisation basée sur le respect de l'individu et sa liberté, mais qui après avoir gagné de force plus que de gré toute une partie de l'Europe, s'être infiltrée dans presque toute l'Asie, englobera bientôt 400 millions de Chinois et vient battre aujourd'hui aux frontières de notre Indochine, dont la défense interne déjà, si lourde, comptée en vies françaises — se trouve de ce fait remise en cause sur le plan extérieur.

Voici, messieurs, la situation — et c'est en fonction de cette situation que doit être établie notre politique étrangère.

Elle se trouve du même coup dominée par cet impératif catégorique :

Faire cesser ce tête-à-tête tragique qui divise le monde en deux clans presque d'égale puissance et qui doit fatalement mener à la guerre, laissant à la merci de l'envahisseur les Etats de notre continent impuissants parce qu'isolés.

Pour cela créer dès que possible en les réunissant tout d'abord une force d'appoint, suffisante, appuyée sur celui des deux Grands dont la civilisation et les conceptions politiques sont les nôtres, pour décourager toute agression, ensuite et, dans un avenir plus lointain, pour s'y maintenir par elle seule.

La solution d'un pareil problème,

et la seule, c'est « l'Europe », l'Europe enfin unie et sa masse de 300 millions d'habitants, cimentée par une civilisation commune par un passé commun fait de luttes, de défaites et de victoires.

Projet lointain, il est vrai, et dont nous assistons seulement aux toutes premières réalisations; projet qui pour beaucoup demeure encore du domaine de l'utopie ; mais projet si manifestement indispensable à la cause de la paix, et à notre sécurité, que tous les efforts doivent être tentés pour y parvenir, fût-ce au prix des plus grands sacrifices.

Projet en fonction duquel notre intérêt national nous commande de considérer, comme ennemis, tous ceux qui s'opposent à cette unité.

Et en ce sens, messieurs, force nous est aujourd'hui de constater que l'Union Soviétique, entrave par tous les moyens la constitution de cette Union européenne, alors qu'au contraire les Etats-Unis d'Amérique y participent déjà politiquement comme matériellement donnant ainsi la preuve la plus éclatante de leur volonté de liberté et de paix.

Que nous proposent pour la constitution des Etats-Unis d'Europe les Etats-Unis d'Amérique ?

Le Pacte de l'Atlantique et le Plan Marshall.

Le Pacte de l'Atlantique, qui doit permettre sur le plan politique et militaire aux pays européens, sortis de la dernière guerre meurtris, ruinés et dissociés, de s'unir et, ce faisant, de créer l'Europe nouvelle sans avoir à redouter une attaque extérieure ou la menace d'une attaque susceptible de paralyser par la crainte, cette union.

En cas d'agression, en effet, ils trouveraient aussitôt à leur côté l'aide américaine dont l'importance est de nature à faire réfléchir, même les plus puissants !

Le Plan Marshall

Le Plan Marshall — sur le plan économique — doit aboutir au même résultat.

La pauvreté et la misère des peuples constituent en effet le climat indispensable à l'instauration du communisme stalinien, prémices certaines de l'asservissement à la Russie des Soviets.

Pareil régime, dès lors qu'il s'empare du pouvoir dans un pays d'Europe, met à néant tout espoir d'unité — à laquelle l'U.R.S.S. auquel il obéit aveuglément, est farouchement opposée.

De toute manière la misère, admirable bouillon de culture pour toutes les propagandes mensongères, suffit à elle seule pour paralyser toute possibilité d'union entre les peuples chez lesquels elle attise les rancunes et les mécontentements.

Grâce au Plan Marshall, grâce à ce don qui nous est fait par le contribuable américain — et qui équivaut, ne l'oublions pas, à 15 pour cent des impôts payés par lui, grâce à cette véritable « dîme à la liberté et à l'unité », puisque aussi bien il n'y a pas de liberté sans bien être et pas d'union sans liberté — la prospérité doit renaître en France, comme dans les pays ayant adhéré au Plan Marshall et cette prospérité doit, dans l'esprit des U.S.A. à la fois permettre et imposer la création des Etats-Unis d'Europe.

Pacte de l'Atlantique et Plan Marshall, sont les deux piliers sur lesquels s'appuie aujourd'hui la politique de paix fatalement associée à la création de l'Europe.

Comment la France, pour qui dans l'état actuel de sa population et de ses forces, isolément est synonyme d'asservissement, devait-elle et pouvait-elle participer à cette grande tâche ?

Ce fut là, au cours de ces dernières années et plus particulièrement en 1949, l'objet essentiel de sa politique étrangère dont les résultats les plus éclatants sont dus au plus grand comme au plus sage des gouvernements depuis la libération, au gouvernement du Président Queuille !

■ ■

Nous avons tout d'abord souscrit au Plan Marshall, dont nous bénéficions jusqu'à ce jour pour 2 milliards de dollars, soit environ 700 milliards de francs... Il n'est pas un Français de bonne foi et non aveuglé par la passion partisane qui ne reconnaisse que c'eût été pure folie, que de priver notre pays de ces ressources si généreusement offertes et qui étaient indispensables pour assurer l'essentiel de

ses importations et de son rééquipement — c'est-à-dire pour maintenir aujourd'hui et dans l'avenir son standing d'existence.

A ceux qui conserveraient encore quelques craintes — autres que celle relative à la durée de l'aide américaine et à ses suites — il suffira de considérer la situation actuelle des pays qui l'ont refusée et des motifs qui ont dicté ce refus.

Le souvenir tragique de la Tchécoslovaquie qui y a perdu sa liberté, n'est pas près de s'effacer de nos mémoires.

Le Pacte de l'Atlantique

Sur le plan défensif, nous avons adhéré au Pacte de l'Atlantique.

Comme l'a dit, en une formule saisissante, M. le président R. Mayer, son rapporteur à l'Assemblée législative, ce Pacte est né de la « fin provisoire d'une grande espérance », celle de l'Organisation des Nations Unies et du sentiment « d'insécurité collective » né de la paralysie du Conseil de Sécurité, en fonction des vetos soviétiques.

Il n'y avait désormais plus de sécurité et par conséquent plus de liberté en Europe sans la certitude de l'aide américaine en cas d'agression.

Le Pacte nous les donne.

Signé avec les Etats-Unis par douze Etats européens, dont l'Italie, et les cinq partenaires du Pacte de Bruxelles, ce Pacte prévoit l'organisation d'une défense commune, confiée à un Comité de Défense.

Il marque donc le début d'une stratégie vraiment européenne dans le cadre Nord-Atlantique.

D'autre part, l'aide militaire américaine, principalement sous forme de fournitures d'équipement, doit permettre l'armement moderne et nécessaire de l'armée des peuples de l'Europe, première manifestation combien symbolique de son unité.

On sait les critiques qu'a suscitées ce Pacte, essentiellement d'ailleurs de la part de ceux que leur appartenance politique inféodaient à l'U.R.S.S. dont il contrariait les projets, à savoir de maintenir l'Europe dans ses divisions et dans son épuisement.

Ces critiques ont été si victorieusement repoussées, qu'il n'est plus nécessaire d'y revenir .

Il convient seulement de rappeler, et la situation actuelle permettra de juger de la sagesse de pareille mesure, que si le Pacte de l'Atlantique prévoit l'unanimité de ses participants pour l'admission d'un nouveau membre, la décision de la France, nécessaire pour réaliser cette unanimité, devra faire l'objet d'une loi, votée par son Parlement.

J'ajoute que *le Pacte garantit non seulement la France, mais notre Afrique du Nord !*

On sait, au surplus, l'effort tenace et non dépourvu de résultats qu'ont mené nos représentants auprès des U.S.A. pour obtenir, qu'au cas de conflit, leur effort militaire s'exerce dès l'origine et en Europe même, soucieux que nous sommes de ne point voir revenir les sombres jours de l'occupation et de lutter à leurs côtés libres sur une terre libre.

Le Conseil de l'Europe

Enfin, nous participons aux travaux du Conseil de l'Europe dont la réunion inaugurale a eu lieu à Strasbourg, sous la présidence d'Edouard Herriot.

Cette association, à son origine, d'une future Fédération européenne, et du chef de notre Parti qui, il y a vingt ans, au Congrès de Reims, s'en était fait l'apôtre passionné marque la continuité de notre politique étrangère et de ses objectifs.

Que notre président soit remercié de nous avoir si magnifiquement et si sûrement marqué la voie, maintenant suivie par la France !

« C'est une erreur selon moi, a-t-il déclaré, que de penser que le rapprochement international doive naître d'une réduction de l'idée de Patrie. »

Puisse cette grande voix être davantage entendue !

C'est, qu'en effet, il y a loin de ces premiers symptômes d'une Union européenne à la réalisation définitive des Etats-Unis d'Europe.

Face aux susceptibilités nationales des autres Etats qui nous permettent aisément et bien au delà de préserver les nôtres, les débats du Conseil, prélude cependant indispensable à

l'unité, paraissent en être encore au stade décevant où chacun peut donner son accord de principe sans presque rien céder dans les faits, en reportant à une période lointaine et indéterminée les douloureuses mais nécessaires concessions.

C'est là, messieurs, le sort commun, en leur début, des plus grandes entreprises humaines et si l'Europe doit se faire — et elle se fera — ce ne sera qu'à force de persévérance, de compréhension mutuelle et de sacrifices.

C'est essentiellement de ces trois impératifs que doit s'inspirer la politique extérieure française pour parvenir au but qu'elle s'est assigné.

Plan Marshall, Pacte de l'Atlantique, Parlement européen et Conseil de l'Europe, constituent en quelque sorte les premiers travaux de soubassement et de soutien de l'œuvre immense qui reste à accomplir.

Ils en sont les conditions nécessaires et même indispensables.

La contribution française ne peut s'arrêter là.

La France, si elle veut demeurer ce qu'elle est — c'est-à-dire l'animatrice de la cause européenne — son véritable « leadership », sa tête de file, doit davantage à la cause commune pour justifier la place qu'elle y revendique.

En raison de sa situation géographique et de l'immense prestige moral dont elle bénéficie dans le monde entier, elle doit d'une part préserver et accroître les résultats déjà acquis dans l'élaboration de l'Europe, d'autre part, permettre son achèvement et son existence.

Préserver et accroître les résultats acquis

Il lui faut tout d'abord préserver et accroître les résultats déjà acquis !

Quels sont-ils ?

A dire vrai, le Français moyen, même lecteur attentif d'un quotidien bien informé, aurait certaines excuses en manifestant quelques hésitations à ce sujet, comme d'ailleurs sur la nature et les fonctions exactes des différents organismes qui concourent à l'organisation européenne.

Précisons-les.

Le *Conseil de l'Europe*, tout d'abord, constitue à n'en point douter le nœud initial de l'Union européenne, en ce qu'il réunit en son sein dix Etats européens, auxquels sont susceptibles de s'adjoindre, comme membre adhérent ou associé, d'autres Etats ou pays également européens — sur invitation du Comité des ministres.

Ce comité, composé des ministres des Affaires Etrangères de chaque Etat adhérent, est donc en quelque sorte le pouvoir exécutif de l'Union, dont l'Assemblée consultative de l'Europe, siégeant à Strasbourg, constitue l'organe législatif.

Vous savez que siègent à cette Assemblée nos amis M. le Ministre P. Bastid et les Sénateurs de Félice et Pinton, à qui j'adresse de cette tribune mes plus chaleureuses félicitations.

Indépendamment du Conseil de l'Europe, et en fonction du Pacte de Bruxelles signé par cinq pays européens seulement, à savoir : l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg, a été créé le **Conseil Consultatif de l'Europe Occidentale**, dont le siège est à Londres et l'état-major à Fontainebleau, qui groupe d'une manière permanente les cinq Ministres des Affaires étrangères des puissances adhérentes — et en fonction des questions qu'il a à traiter — militaires, économiques, sociales ou culturelles, les cinq Ministres intéressés.

Enfin l'**O.E.C.E.**, pour les profanes **« Organisation Economique de Coopération Européenne »**, créé dans le cadre du Plan Marshall, réunit les représentants des puissances européennes y ayant adhéré ou adhérentes futures. Il a essentiellement pour objet d'organiser leur coopération dans leurs relations économiques mutuelles, ce qui sous-entend notamment l'alignement des monnaies et l'abaissement sinon la suppression des barrières douanières.

Cette coopération économique subordonnant l'Union Européenne, constitue en quelque sorte, la condition mise par l'Amérique à ses dons.

Enfin, je mentionnerai — et sur le plan strictement défensif et militaire — **le Comité de Défense** créé par le Pacte de l'Atlantique dont l'objectif européen n'est point niable — mais

qui fonctionne dans le Cadre Nord-Atlantique et dont les Commissions militaires vont se réunir prochainement à Paris.

Voici donc, messieurs, ce que sont les Organismes de Coopération Européenne.

Ces organismes étant en place et fonctionnant, rien ne paraît, du moins à première vue, susceptible de les empêcher de parvenir à la réalisation du grand projet pour lequel ils ont été créés.

Cependant, il nous faut constater que les résultats acquis sont jusqu'ici sinon décevants, du moins assez peu satisfaisants.

Les raisons essentielles en sont que sur le plan politique, bien des Etats répugnent à abandonner une quelconque parcelle de leur souveraineté nationale et que sur le plan économique ils redoutent d'exposer à la libre concurrence — sinon internationale du moins européenne — l'ensemble de leurs industries.

Comment s'en étonner, alors que c'est essentiellement en Europe qu'a pris naissance le mythe de la complète indépendance des Etats, et que l'économie de chaque pays européen s'est développée à l'abri de puissantes barrières douanières, chacun d'entre eux, entendant, surtout en cas de guerre, se suffire à lui seul quel que soit le caractère rentable ou non des produits ainsi obtenus par rapport à ceux similaires de ses voisins ?

Comment en être surpris alors que la dernière guerre a créé des différences si profondes entre chacun de ces Etats, que les uns demeurent riches et prospères alors que les autres sont couverts de ruines — que les uns ont une monnaie saine, alors que les autres ne sont que débiteurs — que les uns disposent d'une main-d'œuvre bon marché et abondante, alors qu'elle est chez les autres rare et par conséquent onéreuse et qu'enfin, selon leur position géographique, les uns dépendent totalement de l'Europe, alors que les autres, au contraire, s'en défendent, cherchant leur équilibre ou leur sécurité ailleurs que sur notre continent.

L'Angleterre

C'est là, sans doute, l'explication des surprises, souvent douloureuses, que nous causent tant sur le plan européen, que sur le plan national, certains de nos voisins amis et leur Chancelier de l'Echiquier, l'austère Stafford Cripps.

On peut ainsi avoir été tout proche d'une nationalité commune — au moment du plus extrême péril — avoir forgé une union sentimentale impérissable — et demeurer aussi meurtri que surpris d'une manière d'agir qui paraît à première vue inexplicable et presque inadmissible.

La dévaluation de la livre — nous le savons — dans les conditions brutales et secrètes dans laquelle elle est intervenue — n'a pas été sans effets sur la situation politique française et les répercussions économiques et sociales qu'elle a déclenchées ne sont pas près de s'apaiser. Elles sont même susceptibles de mettre en péril le redressement de notre monnaie, si brillamment accompli sous l'action tenace de M. le Président Queuille.

Quant à l'Europe, il serait vain de nier que ses assises morales déjà si fragiles en sont demeurées fort ébranlées.

Et cependant l'amitié n'est-elle point faite avant tout d'indulgence et de compréhension ?

Le problème de l'Angleterre, engagée — ensuite d'une guerre exténuante — dans une expérience socialiste, que nous pouvons, nous, radicaux, nous permettre de considérer comme redoutable mais qui est à coup sûr épuisante, ne nous a point échappé.

Enfermé dans ce dilemme, dévaluer pour faciliter ses exportations — ou périr faute de dollars en ne pouvant importer — en même temps que reconnaître l'échec définitif d'une expérience politique à laquelle il attache tant de prix, le gouvernement anglais n'avait sans doute pas le choix des moyens.

Angleterre d'abord... Europe et France ensuite.

Pourtant nous étions avertis — si nous le sommes aujourd'hui davantage — et c'est par la voix de ce grand homme d'Etat conservateur qu'est M. Eden, que cet avertissement nous fut donné.

Parlant devant le Congrès de son Parti, il énonçait en ces termes d'importance décroissante, l'ordre des préoccupations extérieures anglaises relatives à la sécurité.

D'abord le Commonwealth, ensuite l'Alliance Anglo - Américaine, enfin l'Europe.

En présence d'une position aussi catégorique, pouvons-nous être étonnés des réticences manifestées par la Grande-Bretagne en ce qui concerne les limitations de sa souveraineté au bénéfice des Organismes européens — de décisions aussi pleinement indifférentes à la coopération européenne que la dévaluation soudaine de la livre sterling suivie presque aussitôt, sans consultation préalable de ses associés, de la proposition spectaculaire d'une libération de 30 pour cent des échanges inter-européens ?

Ces positions qui ne sont contradictoires qu'en apparence, dérivent d'un même état d'esprit qui résulte pour l'Angleterre de sa position insulaire et de son empire.

Elles n'ont point lieu de nous décourager.

Notre frontière est sur le Rhin, déclarait l'ancien premier ministre M. Neville Chamberlain ; **elle est aujourd'hui, que la Grande-Bretagne le veuille ou non, beaucoup au-delà vers l'est.**

Par la force des choses, l'Angleterre est devenue davantage européenne qu'elle ne l'était auparavant.

Il se peut que le plus souvent elle l'oublie en quelque sorte par habitude.

Il n'en demeure pas moins que ce qui est un danger pour les peuples de l'Europe Occidentale constitue aussitôt le même danger pour l'Angleterre; que leur écrasement sous les coups d'un ennemi venu de l'est, la met aussitôt en péril de mort.

Il appartient à la France de ne point le lui laisser perdre de vue — avec au besoin l'appui américain, si particulièrement intéressé à l'Union Européenne — car le vrai péril serait que notre pays désespère devant un égoïsme si naturel qu'il en semble parfois tourner à une volonté bien arrêtée d'inhibition.

Le Commonwealth, n'est plus un bloc suffisamment solide et sans fissure pour assurer à lui seul la sécurité anglaise.

La Métropole, ne saurait en effet aujourd'hui, compter ni sur les Indes, ni sur l'Afrique du Sud d'une manière certaine et l'Australie et le Canada, eux-mêmes, sont par trop dépendants de l'influence américaine.

Reste l'alliance des U.S.A., que M. Eden plaçait en second lieu dans l'échelle de ses préoccupations. Cette alliance ne saurait cependant être réservée à la seule Angleterre quel que soit son désir de mieux profiter de l'aide financière américaine en lui offrant en contrepartie sa puissance militaire et celle de son empire.

Car c'est le vœu de la Grande République Américaine, qu'une Europe unie et suffisamment forte justifie aux yeux de son peuple l'aide qu'elle entend lui apporter dans tous les domaines, et que se crée ainsi, appuyée sur elle, cette alliance de notre continent et du sien ; cette alliance Atlantique englobant nos empires africains bordés par une mer libre, nouvelle « mare nostrum » assurant la liberté des échanges.

L'Angleterre ne saurait dans ce cadre prétendre encore bien longtemps à un « splendide isolement » que ses seules forces et ses seules ressources ne lui permettent plus.

Il convient donc de se montrer, pour l'avenir, à son égard, aussi conciliant que tenace.

L'Europe sans l'Angleterre est inconcevable et l'Europe est notre seul espoir.

Participant à tous les organismes qui concourent à sa création, la Grande-Bretagne ne saurait reculer, elle ne peut que retarder une nécessaire et fatale évolution.

Ceux là mêmes par la voix desquels elle s'exprime en sont profondément convaincus et il nous suffira de rappeler que M. Churchill, lui-même, est l'instigateur et le président dans son propre pays du groupe dit « United Europe ».

■ ■

Il nous faut donc avoir la patience d'attendre de la part de l'Angleterre un ralliement fatal et sincère. Dans cet esprit, la France, tout en maintenant sa position résolument active sur le plan européen en général, doit plus modestement et aussitôt faire porter ses efforts sur le plan régional.

Deux Etats ou groupes d'Etats voisins doivent retenir notre attention : le Bénélux, tout d'abord — combinaison tripartite de la Belgique, la Hollande et le Luxembourg — l'Italie, d'autre part.

Le Bénélux

On pourrait objecter qu'en ce qui concerne le Bénélux, l'impuissance de la Belgique et de la Hollande à réaliser entre elles une union douanière, sur le principe de laquelle toutes deux sont cependant d'accord en viendrait à faire douter de toute possibilité d'entente, ne fût-ce qu'économique, des peuples européens.

Le sort a voulu que ces deux Etats voisins, sensiblement identiques en leur population, leur superficie, leur configuration, leurs mœurs, leur régime même, sortent de la guerre dans une situation radicalement opposée : la Hollande dévastée et ruinée, la Belgique, au contraire, presque indemne et créancière des Etats-Unis eux-mêmes.

De là, sans doute, les difficultés qu'ils rencontrent en leurs tentatives. Mais que ces situations s'équilibrent et l'Union douanière deviendrait aussitôt réalisable !

Elle n'est pas davantage impossible avec la France, alors surtout que la Belgique, pays exportateur, aurait un manifeste intérêt à l'abaissement des barrières douanières entre nos deux pays et qu'elle demeure animée par le grand esprit international qu'est M. Spaak, véritable voix de l'Europe, avec M. Churchill et le Président Herriot.

L'Italie

Reste l'Italie, la plus méridionale de nos voisines directes, en attendant que l'Espagne, avec laquelle, Dieu merci, nous avons cessé une entreprise spectaculaire de fermeture de frontière qui tournait à **l'avantage de son gouvernement** et au détriment de nos plus légitimes intérêts, se trouve en mesure de regagner la communauté européenne.

Etat qui nous fut ennemi, état vaincu, mais à l'égard duquel nous voulons être sans rancune, l'Italie semble sous le sage Gouvernement de M. de Gasperi et grâce à la mansuétude des Puissances occidentales et la générosité de la plus grande d'entre elles, avoir retrouvé assez rapidement un équilibre.

Le « test » qu'ont constitué, pour l'Europe non communiste, les élections italiennes et leurs résultats paraît avoir également facilité ce rétablissement.

Il demeure que notre position résolument compréhensive à l'égard de notre sœur latine — notamment dans les conférences internationales — tend à une plus grande facilité de nos rapports essentiels à la constitution et à la défense de l'Europe.

N'est-ce point, en effet, à la demande de la France que l'Italie a été incluse dans le Pacte de l'Atlantique et il n'a point dépendu de nous qu'elle retrouve ses colonies d'Afrique du Nord ?

On ne peut manquer d'être surpris qu'elle se soit montrée sur ce dernier point, moins ferme que nous-mêmes dans la défense de son Empire et qu'acceptant l'indépendance de la Tripolitaine, de la Cyrénaïque et du Fezzan, elle nous ait en quelque sorte mis en flèche, au détriment de nos plus légitimes intérêts en Afrique du Nord et plus particulièrement en Tunisie.

Quoi qu'il en soit, le règlement des seules questions territoriales en suspens entre nos deux pays, notamment celle de Brigue et de Tende, ne semble plus, sauf à l'occasion du passage du dernier Tour de France, devoir donner lieu à des manifestations par trop spectaculaires de mauvaise humeur.

Aujourd'hui, l'Italie — après une ratification éclatante du Pacte de l'Atlantique, malgré les menaces de l'U.R.S.S. et les pressions de toutes sortes dont son Parlement a fait l'objet — doit normalement et prochainement entrer dans le plan de défense méridionale prévue par ce Pacte. Elle manifeste, sous l'impulsion à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, de son ministre des Affaires étrangères, le comte Sforza, un très particulier esprit de coopération et particulièrement de coopération économique, notamment avec notre pays.

Nous ne saurions que nous féliciter de cet état d'esprit — sans pouvoir tout à fait oublier le passé — si nos deux économies présentaient davantage un caractère complémentaire et si surtout nos mains-d'œuvre respectives ne présentaient pas une telle disparité — en ce qui concerne plus particulièrement les salaires — qu'elle assure un avantage certain à notre sœur latine sur les prix de revient des produits similaires français.

C'est là un obstacle à la coopération économique européenne, que nous avons déjà signalé, et qui nous oblige, vis-à-vis de l'Italie, à une prudence (que nous désirerions pouvoir être moins vigilante).

Il n'en demeure pas moins que c'est avec un certain optimisme que nous pouvons considérer de ce point de vue nos rapports avec l'Italie ainsi que l'impulsion qu'ils peuvent donner à l'essor européen et qu'il convient non seulement de les poursuivre mais de les développer.

La part de la France dans l'organisation européenne

En résumé, si l'on considère du point de vue européen l'œuvre accomplie, la France ne peut manquer d'en être satisfaite.

Partout, elle fut au premier rang et partout présente, elle est partout écoutée.

L'organisation européenne a pris corps — les matériaux sont en place — la charpente s'élève et déjà y souffle l'esprit.

Désormais, on n'étouffera plus les grandes voix, qui appellent sans cesse à l'union.

Et cependant, on en arrive à cette phase où devant l'ampleur du projet, ses multiples difficultés, le parti-pris de certains, l'indifférence des autres, beaucoup en viennent à se demander si l'œuvre à accomplir n'excède pas nos forces.

Ce sera la fierté de notre parti, que de ne point se laisser atteindre par un tel découragement.

Qui donc aurait songé, il y a seulement dix années, que l'Europe serait ce qu'elle est aujourd'hui ?

Souvenez-vous ! Le désarroi était à son comble, l'une après l'autre, les puissances européennes tombaient, en ordre dispersé, sous la coupe de l'Allemagne hitlérienne, l'un après l'autre les traités devenaient caducs et leur signature était bafouée.

Ce fut la guerre.

Et malgré les ruines, les misères et les haines qu'elle a semées sur notre continent — malgré les menaces soviétiques — malgré le rideau de fer, il y a en Europe un Parlement européen, officiellement reconnu par dix Etats, et qui bientôt en englobera de nouveaux, et où se font entendre des voix, nationales mais libres et toutes animées d'une même foi unificatrice.

Ce sont les réunions périodiques des ministres des Affaires étrangères, du Comité des ministres, du Conseil consultatif de l'Europe Occidentale.

Il y a un organisme de coopération économique européenne.

Toutes choses auxquelles nous n'aurons même point osé penser dans l'état antérieur de notre continent et qui sous-entendent une si profonde et si totale modification des esprits, que si les faits n'étaient pas là pour nous convaincre de leur réalité nous serions presque amenés à parler de miracle.

Et notre découragement — si il existe — n'est-il point dès lors une forme de notre impatience ?

Parce que l'Europe a pris forme, parce qu'elle se crée sous nos yeux, mais que son achèvement subordonne nos destinées, parce que le temps presse et que les événements sont en marche, nous ne voulons plus accepter que l'égoïsme et les susceptibilités nationales n'aient pas disparu, que les anciens errements subsistent.

Que cette impatience ne nous fasse point perdre et notre indulgence et notre compréhension des faiblesses inhérentes à la nature humaine !

Il se peut, en effet, que cette course contre la montre — où chaque minute perdue risque d'être fatale à la paix — se solde par un échec.

Dieu merci, cet échec ne nous sera point imputable.

Mais l'idée est en marche — et tout nous porte à croire qu'elle ne s'arrêtera plus.

Considérons plutôt ce que déjà la France a conquis en se faisant le champion de sa défense, le rayonnement qu'elle en tire, les résultats que déjà elle en a obtenus.

Paris, devenu le grand centre en quelque sorte nécessaire, des réunions internationales; Strasbourg, le siège de l'Assemblée européenne.

Enfin, ces accords militaires, qui vont se développer dans le cadre Nord-Atlantique et tendent à faire de l'Europe d'en deçà du rideau de fer une réalité, au moins pour la défense.

Que la France, par son décourage-

ment, compromette ces résultats, et elle perdra du même coup, avec tout le bénéfice de ses efforts, cette position morale prépondérante, qui la rend solidaire des Etats-Unis d'Amérique dont seule jusqu'à ce jour elle paraît avoir réellement compris le vœu qui était, en donnant, d'unir et non point de diviser.

Il n'est donc point besoin de rappeler la phrase trop connue de Guillaume d'Orange, car l'espoir ici justifie l'entreprise, comme ses résultats commandent déjà la persévérance.

A la France, principale animatrice de l'Union européenne et son principal soutien, il va maintenant appartenir de permettre son achèvement.

Et c'est alors que se pose la question des rapports franco-allemands.

Les rapports franco-allemands

Je n'ignore point que je touche ici, Messieurs, au problème le plus grave, comme au plus douloureux de notre vie nationale.

Il est de ceux qu'un peuple qui a souffert ce que nous avons souffert voudrait, — du moins pour un temps — pouvoir oublier.

L'évolution de la situation internationale ne nous le permet plus.

C'est pourquoi, aussi pénible que soit, même le simple énoncé de ce problème, nous nous devons à nous-mêmes, dans l'intérêt de notre pays, d'avoir le courage de l'aborder de face.

Une constatation s'impose.

A peine de refuser à l'Europe toute réalité et aussi toute efficacité, on ne saurait indéfiniment la concevoir sans une Allemagne qui en constitue à l'est la barrière naturelle et qui, s'agissant seulement de cette République de l'Ouest qui vient de se créer, en demeure la partie la plus peuplée comme la plus industrielle.

A peine de s'engager dans une impasse, la France ne peut donc être à la fois pour l'Europe, mais pour l'Europe sans l'Allemagne.

La France doit donc à l'Europe et au Monde une solution du problème franco-allemand.

■ ■

Il nous apparaît que ce problème doit être examiné d'une part en fonction de ses données morales, matérielles et historiques, d'autre part par rapport à ses possibles solutions.

Trois guerres, trois invasions en moins d'un siècle.

La première invasion, celle de 1870, mais dont notre pays s'est relevé plus puissant grâce à la IIIe République.

La seconde, celle de 1914, infiniment douloureuse par les pertes sanglantes en vies françaises qu'elle a causées, mais qui fut, en fin de compte, victorieusement repoussée.

La troisième, celle de 1940, dans laquelle la France a failli périr, mais qui s'est terminée cependant par la Libération de notre territoire et par l'effondrement de l'envahisseur, effondrement pour l'instant si total et si absolu qu'il n'est guère, dans l'histoire du monde, d'équivalent aux conséquences de pareille défaite.

Tel est le bilan pour nous, écrasant, des quatre-vingts dernières années.

Est-il si lourd qu'il nous faille définitivement écarter tout espoir d'apaisement ?

Rappelons alors ce que furent nos relations avec l'Angleterre !

Presque dix siècles d'invasion, une prétention à l'asservissement total de la France sous la Couronne d'Angleterre ; le peuple français tout entier levé derrière Jeanne d'Arc contre l'envahisseur, son bûcher, l'unité française faite contre l'Anglais, les pontons de Douvres, la guerre imminente à Fachoda.

Puis, un jour, grâce à quelque grand Français, l'oubli qui devait un jour nous sauver.

N'est-ce pas aujourd'hui le même problème qui se pose à l'égard d'un peuple de quatre-vingts millions d'habitants dont selon les règles de l'Histoire, la dissociation ne peut demeurer éternelle.

Qu'allons-nous décider ?

Il y a, Messieurs, les sentiments, il y a les souvenirs et il y a les faits.

Quoi d'étonnant à ce que les sentiments de l'immense majorité des Français soient hostiles à cette politique d'apaisement cependant nécessaire. Chacun d'entre nous a encore présent à la mémoire le parent ou l'enfant tombé en 1914 ou en 1940.

Chacun entend encore les bruits de bottes sur l'asphalte des Champs-Elysées, les cris des martyrs suppliciés

dans l'univers concentrationnaire.

Il y aussi les souvenirs .

Nous avons, une fois déjà, voulu oublier. Nous avons été magnanimes.

Ce fut le traité de Versailles.

Ce traité, disait Banville : « Trop dur pour ce qu'il avait de mou, trop mou pour ce qu'il avait de dur. »

Ce fut la République de Weimar, les finasseries de Stresemann, l'avènement de l'Hitlérisme. On sait la suite.

Si donc les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, et si l'histoire se renouvelle, il serait vain et surtout imprudent de tenter à nouveau la même expérience, alors surtout, et les avertissements ne nous manquent point à ce sujet, qu'il apparait bien que la mentalité allemande n'a point changé ensuite de la défaite et qu'elle demeure, comme par le passé, toute imprégnée du goût de la violence, de la domination et aussi de la ruse.

Nous faudra-t-il définitivement renoncer à résoudre par nous-mêmes le problème pour assister impuissants, à une évolution fatale qui veut que l'Europe se fasse, si ce n'est avec nous et par nous sans nous et même contre nous, et nous laisser perpétuellement arracher des concessions que nous n'avons pas voulu faire, perdant ainsi et l'avantage qu'elles peuvent nous procurer dans les discussions internationales futures avec l'Allemagne et la primauté de notre position européenne, et la confiance américaine.

Il ne saurait y avoir, Messieurs, de politique plus néfaste.

Et c'est alors que quittant l'empire des sentiments et des souvenirs, il nous faut en venir au domaine des faits — car ces faits, qui doivent gouverner en leur réalisme toute politique étrangère — nous permettent de l'envisager différente en conformité des intérêts de notre pays.

Une modification profonde et déterminante s'est, en effet, produite dans la carte politique européenne depuis le Traité de Versailles. Inexistant au moment où il fut signé et dans les années qui l'ont suivi, un facteur y est devenu aujourd'hui prépondérant :

C'est le facteur russe.

Alors qu'en 1919, la Russie révolutionnaire, après avoir été vaincue par l'Allemagne et contrainte de signer le honteux traité de Brest-Litovsk, était absente de la table de la Conférence de Versailles ; qu'elle a été pendant les années qui ont suivi un facteur sans doute important sur le plan idéologique, mais sans influence sur le plan politique, économique et militaire; l'U.R.S.S., à la suite de ses victoires de 1945, a repris sa place en Europe, et quelle place ! ,

Celle du pays le plus grand, le plus peuplé, le plus fort et le plus dynamique tel qu'animé de l'idéologie communiste.

En conséquence, si du Traité de Versailles à la guerre de 1940 l'Allemagne se trouvait sans contrepoids à l'est, si en effet la Pologne reconstituée par les Alliés en 1919 demeurait par sa situation géographique un Etat faible, et qui devait fatalement servir d'appât et comme l'agneau de la fable « d'aliment de concorde » à ses deux puissants voisins, l'Allemagne vaincue se trouve, aujourd'hui, en contact direct avec une Russie plus grande, plus peuplée, plus dynamique qu'elle-même, et on peut l'affirmer encore plus impérialiste.

Et le mot « en contact » est pour tout dire, trop faible, dès lors que toute la partie est de l'Allemagne est occupée par les Russes qui sont en train d'en faire en Etat satellite. Bien plus, la nouvelle Pologne qui borne cet Etat n'a de Pologne que le nom, c'est-à-dire qu'elle n'est autre chose que cette province de l'Etat russe, et qu'une Russie victorieuse a toujours imposée à l'Europe. Province à laquelle l'Empire Soviétique vient justement de nommer un « Proconsul » en la personne du maréchal Rokossovski reçu sous les acclamations de commande d'un Parlement aux ordres de Moscou.

Deux conclusions découlent de pareille situation.

La première, c'est que si elle avait existé dès 1919, elle n'eût sans aucun doute pas permis le redressement de l'Allemagne et l'avènement de l'Hitlérisme, qui dans son programme d'expansion à l'est menaçait directement la Russie, et qu'ont autorisé et même encouragé les hésitations et les faiblesses des Puissances Occidentales conservatrices, pacifiques et affaiblies, moins directement intéressées.

Les exemples du Traité de Versailles et de ses suites ne peuvent donc être pris en considération.

La seconde, et la plus importante, c'est que de nouveau, en Europe, la Russie s'oppose à l'Allemagne et l'Allemagne à la Russie et qu'a repris cette lutte éternelle, qui oppose le pangermanisme au panslavisme.

Et les renseignements venus de Moscou, nous permettent d'affirmer que l'U.R.S.S. ne s'y trompe pas et qu'un relèvement possible de l'Allemagne en Europe demeure sa principale préoccupation.

C'est en fonction de cette nouvelle situation que doivent être réexaminés nos rapports avec nos voisins d'outre-Rhin et déterminées les solutions pratiques à apporter à ce problème.

■ ■

Dominée et menacée à l'Est l'Allemagne ne présente plus pour l'Ouest et par conséquent pour la France les mêmes dangers. En revanche est né et s'est développé le danger Russe qui constitue sans doute le plus grave péril que l'Europe ait jamais connu.

Rejetons de nos préoccupations immédiates la possibilité d'une conjonction germano-russe, semblable à celle qui s'est produite en 1939, et que semblent bien devoir écarter la politique balkanique de l'U.R.S.S. et surtout les hypothèques territoriales inexpiables que constituent entre les deux pays l'annexion de la Prusse-Orientale et les frontières polonaises de l'Ouest.

Désormais, c'est en fonction des intérêts de l'Europe que nous devons nous décider pour autant que ces intérêts ne soient pas directement contraires à ceux de la France.

Ces intérêts européens sont évidents pour autant qu'on se place du point de vue économique et militaire.

L'agrégation de l'Allemagne de l'Ouest dans l'Union Européenne est une nécessité absolue si l'on veut que cette Union soit viable, qu'elle soit puissante, et qu'elle puisse être défendue ailleurs que sur notre propre sol.

A l'écarter, d'ailleurs, ne risquerait-on point de voir un jour les Allemands en désespoir de cause et au mépris de leurs intérêts les plus évidents, jeter leurs regards vers l'Est et prêter une oreille plus attentive aux singulières paroles du généralissime Staline prononcées à l'occasion de la création de la République Orientale Allemande au mépris de ses morts et dans l'esprit du fameux pacte de 1939 et tomber ainsi dans le piège qui leur est et qui nous est tendu.

Nous devons donc prendre ici une position positive et constructive, tant en fonction de notre situation européenne, que par rapport à nos propres intérêts, car toute concession extorquée prendrait aussitôt des allures de défaite.

Mais il importe cependant que les sacrifices qui seront ainsi consentis à la cause commune, et je dis sacrifices en pensant à nos morts, à nos ruines, à nos légitimes inquiétudes, soient bien compris en leurs motifs comme en leur portée.

Car notre confiance dépend, en fin de compte, de **l'Allemagne elle-même.** Comme le disait le Président Herriot au Conseil de l'Europe : « Instruits par l'expérience et responsables de nombreuses vies humaines nous éprouvons l'angoisse de voir réapparaître certaines idéologies fondées sur le culte de la force, sur le droit du poing qui, à plusieurs reprises, ont provoqué dans des proportions inconnues jusqu'alors, des massacres et des tortures. »

Réalisation pratique

Dans ces conditions, jusqu'où devons-nous et pouvons-nous aller ?

A ce sujet, l'arrivée inopinée en Europe du Secrétaire d'Etat américain M. Acheson, et ses entretiens dont les buts et les résultats sont demeurés longtemps entourés d'un profond mystère n'ont point manqué de nous inquiéter, de même que sa visite inopinée aux deux personnalités responsables de l'Allemagne de l'Ouest !

Encore bien qu'il apparaisse maintenant que nos craintes aient dépassé l'objet de ces entretiens, il est cependant difficile de parler de ce qu'on ne connait que par des communiqués de presse forcément incomplets et ce d'autant plus que l'Assemblée législative, en sa pleine souveraineté, va être appelée à se prononcer.

Ce sont là des difficultés supplémentaires qui compliquent singulièrement la tâche, déjà complexe, de votre Rapporteur.

Réarmement allemand

Il nous plaît cependant, et dès maintenant, de retenir que le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, et son admission parmi les signataires du Pacte de l'Atlantique, ne sont point en question.

Une telle proposition serait apparue, pour le moins, prématurée.

Reste l'ensemble des questions politiques et économiques qui ont fait l'objet, de notre côté, des déclarations de notre ministre des Affaires étrangères; de l'autre, de celles du Chancelier Adenauer, en des termes plus que conciliants. qui n'ont pas manqué de retenir la curiosité et l'attention !

Nous en pouvons déduire, semble-t-il, que sur le plan politique proprement dit, l'admission de l'Allemagne de l'Ouest au Conseil de l'Europe, en qualité **seulement de membre associé**, en sa situation de pays et non point d'Etat, serait un fait acquis.

Invitation bien entendu subordonnée, avec l'accord des Allemands, à celle en même qualité du territoire de la Sarre, ce sol que nous avons libéré des tributs de la défaite sans jamais songer à l'annexer.

Demeurent désormais en suspens des problèmes de caractère principalement économique.

Il apparaît que sans parler de la gracieuse proposition allemande, véritable réponse du berger à la bergère, de la participation de capitaux français dans les entreprise germaniques, c'est-à-dire d'un « pool » et qui demeure, bien entendu, impossible, si tant que financièrement elle soit réalisable, en ce qui concerne les industries allemandes interdites, ces problèmes économiques entre la France et l'Allemagne doivent et peuvent être résolus.

Pacte commercial franco-allemand, intégration de l'Allemagne dans un groupe d'Etats dit « Fritalux », dont le nom seul, d'ailleurs, décourage et qui comprendrait (comme ce nom l'indique, paraît-il) la France, l'Italie et le Benelux, représentation commerciale allemande dans ces Etats, ne paraissent point contraires aux intérêts de notre pays.

Je n'en veux pour preuve que l'accueil favorable de la C.G.A.

Il demeure d'ailleurs que de telles mesures s'imposent dans le cadre européen.

Reste la question des démantèlements d'usines qui, dit-on, seraient « ralentis ».

C'est là, bien certainement, le résultat d'un compromis sur une question qui — le Statut de la Rhur une fois accepté par les Allemands — et tout accroissement de la production sidérurgique étant exclue, ne paraît plus guère les inquiéter que sur le plan de politique intérieure, et peut donner lieu de notre part à certains accommodements, bien entendu sous certaines garanties.

Quant à la suppression progressive des effets résultant de l'état de guerre entre nos deux pays, il est bien évident, Messieurs, qu'il faudra bien un jour en arriver à conclure la Paix.

La position de la France

En résumé, Messieurs, et en présence des récentes déclarations de M. Schumacher, leader social démocrate allemand, qui vient d'accuser la France de poursuivre obstinément et sans scrupules sa politique nationaliste et de s'efforcer, comme dans le passé, d'imposer son hégémonie à l'Europe Occidentale, il convient que notre Parti manifeste sa position, clairement et sans équivoque.

Nous répondrons donc à M. Schumacher, dont les motifs politiques ne nous échappent pas, sans qu'il suffise toutefois à excuser le caractère par trop « germanique » de ses propos, qu'il est en effet tout à fait dans les intentions de notre pays de revendiquer et de conserver cette place de « leader » dans l'organisation européenne, qui doit être naturellement la sienne.

Que ce terme soit par trop démocratique pour être compris d'un esprit allemand, autrement que dans un sens de domination, il est possible...

...Pour nous, au contraire, cette place impose plus de devoirs que de droits.

Et c'est en fonction de ces devoirs européens, qui sont les nôtres, qu'aucune entreprise d'union sincère entre les pays de notre continent ne peut nous demeurer indifférente ou hostile et également à l'égard de l'Allemagne.

Nous entendons, toutefois, que cette politique d'apaisement entre nos deux peuples, demeure conforme aux intérêts essentiels de la France.

Ils sous-entendent nécessairement, en même temps qu'une compréhension plus certaine de la part de nos partenaires anglo-saxons et européens, un certain nombre de garanties indispensables, soit qu'elles nous soient données par nos voisins de l'Est eux-mêmes, soit qu'elles nous soient assurées par nos alliances et auxquelles, instruits par l'expérience, nous entendons ne point renoncer.

En ce sens, je rappellerai que le Pacte de l'Atlantique jouerait contre l'Allemagne au cas où elle en viendrait à une nouvelle agression.

Ceci posé, que M. Schumacher se rassure.

Les tentatives de domination ne sont pas de notre lot.

Nous en avons trop souffert pour en être tentés et c'est justement pour éviter qu'elles ne se renouvellent que la politique extérieure de notre pays exige l'union internationale dans l'égalité, comme dans la sécurité.

La doctrine radicale

C'est là, Messieurs, l'essentiel de la doctrine radicale en matière de politique étrangère.

Et si, quelque reproche devait m'être adressé de n'avoir pas suffisamment établi ce travail en fonction de cette doctrine, mais d'un point de vue par trop général, je répondrai qu'il n'en était point besoin dès lors que le sujet traite « l'Europe »... en ses causes comme en ses conséquences, la résume mieux que toute autre formule.

La communion des peuples pour la défense d'une même cause — celle de la Liberté — dans la liberté des échanges humains, intellectuels et commerciaux.

Conclusions

J'en arrive ainsi à la fin de cet exposé que j'aurais voulu plus bref, alors surtout que j'ai dû passer sous silence tant de problèmes importants.

Conscient de mon inexpérience, j'ai tenu, en effet, à ne point vous embarquer, après un appareillage trop rapide — pour un voyage au long cours — avec un pilote qui redoute autant les typhons des mers de Chine que les calmes plats des rivages de l'O.N.U. coupés des tonnerres publicitaires de M. Gromyko.

J'aurais pu, évidemment, vous parler des nouvelles propositons de paix de M. Vychinski — de ce nouveau Pacte à cinq — présenté à grand renfort de menaces et d'injures à l'égard des Anglo-Saxons et de notre pays. Nouvelle offensive spectaculaire dans le cadre guerre froide et dont il suffit, pour en juger, d'indiquer que l'U.R.S.S. réclame, là encore, que soit appliqué le principe de l'unanimité pour pouvoir ainsi bloquer toute décision par son veto.

J'aurais dû également vous parler des Balkans où le schisme de Tito — première manifestation aisément prévisible d'un communisme national, ébranle les dogmes de la religion stalinienne et met si gravement en péril l'hégémonie idéologique et par conséquent matérielle de la Russie, qu'elle appelle les foudres excommunicatrices et amasse les orages aux frontières de la Yougoslavie.

J'aurais pu vous parler enfin de la Grèce enfin pacifiée; de tous ces peuples de l'autre côté du rideau de fer, peuples démocratiques réduits à l'esclavage, mais que nous n'oublions pas, et dont la place est réservée parmi nous.

J'ai choisi l'Europe comme symbole de la Liberté, car la force réelle de la France est de ne jamais dissocier ses intérêts de ses principes.

Il me reste à conclure, et cette conclusion je voudrais la trouver dans une image.

Au soir de ce 11 novembre, date à laquelle la France fidèle, malgré ses désillusions, continue de veiller près des cendres de l'Inconnu, l'immense drapeau tricolore qui flotte sous l'Arc de Triomphe, se gonflait tout illuminé au souffle des orages de la nuit.

Et il y avait dans cette splendeur de la Patrie, pour un sacrifice si obscur, la plus précieuse des leçons.

C'est qu'il n'est pas besoin d'être le plus grand et le plus fort pour changer la face de l'Histoire.

Il y suffit de la puissance du dévouement unie à la grandeur de l'idéal.

A l'image de la Grèce antique, la France, soldat de la coalition occidentale, mais Flambeau de sa civilisation, doit, en la défendant, lui attacher son nom.

LAURENT-EYNAC

Vice-président de l'Union Française.
Ancien ministre.

LA DÉFENSE NATIONALE

C'est un des soucis essentiels auquel jamais le Parti Républicain Radical et Radical-socialiste n'a manqué. L'écrivain monarchiste Jacques Bainville écrivant l'histoire de la IIIe République cherchait mille querelles au Parti Radical dans l'ordre des contingences électorales, mais son devoir d'historien lui commandait de reconnaître que, soit dans l'ordre de la direction diplomatique des affaires extérieures de la France, soit dans l'organisation et la préparation de la Défense nationale, jamais le Parti Radical n'avait été infidèle aux commandements primordiaux de la nation. C'est peut-être ce qui expliquait qu'aux dires d'un grand écrivain de droite, Maurice Barrès, la France soit demeurée radicale.

Jamais problème n'a été plus angoissant, plus immédiat qu'aujourd'hui. Il requiert impérativement votre vigilance. Il n'est pas vrai de dire que nos Congrès sont en dehors des débats de la politique électorale, indifférents aux grands soucis du pays. Il est arrivé que parfois un certain nombre de nos militants se soient récusés devant l'aspect technique de certains problèmes particuliers. C'est une modestie qui n'est pas de mise aujourd'hui. Au surplus, les problèmes de Défense nationale ne sont pas fermés à la compréhension de tous et au bon sens des nôtres. Il n'y a rien de mystérieux dans la préparation des meilleurs moyens de notre défense. Le bon sens en cette matière, comme en tant d'autres, étant le meilleur juge.

Une plus efficace répartition des quatre cents milliards de crédits militaires

300 milliards l'an dernier, 385 milliards cette année, 420 milliards prévus pour l'an prochain alors que le chiffre demandé par les ministères militaires était de 475 milliards ; voilà le prix que depuis plusieurs années la France paie pour n'avoir pas d'armée, ou si l'on veut, pour avoir une armée d'effectifs sans matériel moderne, sans doctrine d'emploi, sans aviation de classe, et qui, dès lors, dans un conflit, serait incapable de résister plus de quelques semaines.

Sur cette dotation de 385 milliards, 278 vont à la métropole, 107 à la France d'outre-mer. Tels quels, ces crédits représentent 30 % du budget général, 20 % de l'ensemble des dépenses publiques, un peu plus de 5 % du total du revenu national. En 1950 420 milliards dont 140 milliards pour l'outre-mer, 115 pour l'Indochine. Si l'on était tenté de les considérer comme faibles, rapportés aux exigences d'une Défense nationale accordée aux progrès techniques, ils sont nette-

ment excessifs et disproportionnés, injustifiés dirai-je, par rapport aux résultats obtenus.

C'est le matériel qui est roi et on nous offre encore une armée d'effectifs à l'ancienne manière. Beaucoup d'argent pour des personnels pléthoriques, peu de chose pour l'armement. Moins nous avons de divisions à mettre en ligne, plus il y a de personnel dans les administrations. 265 millions de frais de bureau, pas un sou presque pour les munitions d'instruction. Sur 19.500 officiers, moins de 10.000 servent dans les unités, ce qui demeure tout de même la grande manière de servir.

Les personnels civils augmentent chaque jour. Pléthore dans les services, pénurie dans les régiments.

Le budget de l'armée de terre consacre 70 % des dépenses à l'entretien des personnels, 20 % au matériel en service, 10 % aux fabrications modernes. En dehors de 5 divisions dites d'« intervention », de 2 divisions africaines nous n'avons qu'une poussière d'unités dispersées à travers le territoire. Quant à nos crédits de matériel, ils demeurent cruellement réduits. Nous sommes ainsi, contre toute évidence, les seuls dans le monde fidèles à la conception périmée de nombreux effectifs enrégimentés et nous privons ainsi la mobilisation industrielle de ressources en main-d'œuvre dont elle aurait plus que jamais besoin au jour des hostilités. **Son rôle serait indispensable dans le temps même où la puissance du matériel et le nombre limité des grandes unités terrestres est devenu la marque certaine du caractère moderne d'une armée.**

L'exemple des Etats-Unis, ni notre propre exemple, ne nous suffisent pas. J'ai vécu dans un ministère de la Défense nationale l'expérience de 1940. On a mobilisé à l'extrême jusqu'aux plus vieilles classes pour encombrer nos arrières d'unités auxquelles on ne savait que donner à faire et qui vivaient dans la plus déprimante oisiveté. Dans l'instant même, les usines de Défense nationale étaient vidées de leurs spécialistes et leur rendement tombait au jour de la déclaration de guerre, à la minute même où il eût dû s'accroître. Il a fallu des mois pour faire revenir de l'avant aux usines ces personnels spécialisés. On ne l'a pas fait sans difficultés ni sans heurts et même sans conséquences morales fâcheuses sur l'esprit des combattants.

On nous a dit : budget de transition. Soit. Il ne faudrait pas que le mot couvrît une paresse d'esprit qui ferait de la transition un régime permanent et nous dispenserait de passer à des programmes immédiats d'avenir.

On a dit aussi : il y a contradiction entre l'impératif stratégique qui voudrait évidemment des moyens plus riches et l'impératif financier qui s'y oppose. Qu'on me permette d'ajouter qu'il y a un impératif qui domine tous les autres : c'est de ne pas mourir.

Ainsi nous aurions une armée de transition. Transition vers quoi ? Il s'agit d'en finir avec un système militaire désuet et d'en venir rapidement à une rénovation totale de nos forces armées. Qu'on mette un terme à ce régime de transition qui ne peut qu'être déplorable et entraîner les plus redoutables conséquences.

Qu'il faille proportionner les dépenses militaires aux ressources de la nation, qui le conteste ? Mais ce que nous affirmons c'est que dans le total des crédits impartis à la Défense nationale, une répartition judicieuse doit désormais intervenir, non pas inspirée des habitudes anciennes des souvenirs d'un passé glorieux et suranné, mais tourné vers la seule considération du coefficient comparé d'efficacité des diverses armes.

Les événements de 1940 à 1945 ont démontré la primauté de la force aérienne ; elle est reconnue, enregistrée, mise en œuvre par toutes les grandes armées du monde et nous persistons à ne lui réserver qu'une place médiocre, aussi bien en ce qui concerne le matériel que les effectifs. Moins de 30 % de nos crédits militaires vont à l'Air. Près de 50 % à l'armée de terre, alors qu'un peu partout dans le monde, les proportions tendent à porter la proportion des dépenses aéronautiques de 40 à 50 %. Le budget de l'Air pour 1949 est de 71 milliards dont 30 seulement vont au potentiel de notre aviation et ne permettent bien entendu l'établissement d'aucun **programme de rénovation et d'accroissement des forces aériennes.**

Ici, le provisoire est meurtrier comme l'incertitude de notre choix entre les diverses armes. **Aucune politique industrielle n'est valable en l'absence d'un programme d'armement. Il y faudrait au moins l'établissement d'un programme quinquennal.**

La mise en ordre des constructions aéronautiques

Dans le débat sur la réorganisation des sociétés nationales, le gouvernement a été, par l'Assemblée, requis de présenter ce programme de construction aéronautique, pour la mise en ordre de nos industries spécialisées. Le gouvernement s'est engagé à déposer une loi de programme que le Parlement aura charge de voter avant la fin de l'année, définissant pour 5 ans les besoins et les objectifs de notre aviation, fixant la liste des usines à reconvertir à l'industrie de paix, le ministère de l'Air ne gardant que les usines indispensables à la réalisation du programme quinquennal.

Pour conduire à bien l'exécution de ce plan, une réforme de structure de nos exploitations est indispensable. Nos usines souffrent de plusieurs maux : pléthore de cadres et de personnel, instabilité dans le programme de leurs travaux et carence des rendements. Une rénovation s'impose à bref délai qui a d'ailleurs été réclamée avec force par le sénateur Pellenc. L'urgence de ce programme est éclatante, soit qu'il s'agisse d'avions modernes à usage militaire, soit qu'il s'agisse de l'industrie des moteurs qui reste la clé de voûte de toute construction aéronautique.

Le ministère de l'Air reconnaît que présentement nos constructions ne peuvent satisfaire nos besoins pour l'aviation de combat si elles sont aptes à fabriquer des appareils nécessaires à nos territoires d'outre-mer.

Notre effort doit porter de toute urgence sur la mise en œuvre d'avions à réaction et il s'y est parfois employé avec un encourageant succès. Mais la dotation des études et des recherches reste dérisoirement insuffisante. De pair avec le plan industriel de réorganisation et de rénovation, il doit être établi le plan d'une armée de l'Air capable d'assurer les missions qui lui sont imparties à la fois dans l'ordre de la couverture de nos territoires, des obligations internationales souscrites en notre nom et de la protection de la France d'outre-mer. Le maintien de l'intégrité de l'Union française exige que soit sauvegardée la liberté de nos communications entre les divers territoires qui la composent. L'intervention décisive du Pont aérien dans le conflit qui opposait à Berlin les Occidentaux aux Soviets, les récents exploits de l'aviation américaine sur de vastes espaces, le rôle des forces aéro-navales aux manœuvres de l'Entente occidentale, sont concluants. L'aviation est à la fois un prodigieux véhicule et une arme prépondérante. L'invasion par la voie des airs peut se réaliser demain. Il n'est plus d'armée sans aviation puissante. Et il est vain désormais de chercher une autre suprématie qu'aérienne. « Que deviendrait un grand pays sans une défense aérienne puissamment dotée contre des forces aéro-portées d'invasion, sans un corps de bataille aéro-terrestre. » ?

C'est le problème de nos liaisons aériennes qui est d'abord posé et il peut être résolu par l'emploi de l'appareil MD 315, il faudra faire appel à l'intervention d'avions de transport rapides si on veut vraiment donner à nos effectifs l'extrême mobilité que commandera l'efficacité de notre défense à travers l'Union française.

La chasse d'interception, dont l'importance est primordiale, est pourvue de 12 milliards dans le budget, dotation dérisoire si l'on songe au rôle prédominant qu'elle jouera pour défendre et notre ciel et nos territoires et si l'on réfléchit que par ailleurs le problème de la défense contre les bombardiers lourds et les transports de troupes parachutées reste à résoudre, qu'il faut là, prévoir l'intervention d'une aviation dotée de matériel puissant et vraisemblablement la mise en œuvre d'engins aériens téléguidés pour lesquels il faut préparer déjà des avions aptes à leur transport.

Dès lors, le problème de la dotation en matériel moderne de notre aviation comme de notre armée reste crucial et c'est une discussion vaine que d'attendre qu'il soit complètement résolu pour doter l'armée de l'Air des effectifs qui lui sont indispensables. Elle n'a que 65.000 hommes sur un total de 500.000. Si l'on n'y prend garde, tous les spécialistes indispensables se seront évanouis aux quatre vents des industries privées

et quand les matériels viendront, ce sont les effectifs spécialisés qui feront défaut.

La réalité de l'effort français n'est pas négligeable dans l'ordre technique. Nos ingénieurs n'ont pas abdiqué. La dernière exposition de l'Aéronautique a porté témoignage de ce que nous pouvons d'ores et déjà réaliser dans l'ordre des avions à réaction, dans le secteur des machines de moyen et de petit tonnage et aussi pour les grands transports aériens. Nous devons nous orienter chaque jour davantage vers les matériels susceptibles de servir la constitution de divisions aéroportées, les transports de troupes parachutées, de tanks, canons, explosifs et de toutes les armes de la guerre moderne (armes atomiques et bactériologiques).

L'angoissante question en cette matière est de savoir si nos facultés industrielles seront aptes à traduire dans des délais normaux les réalisations de nos ingénieurs. Il est bien évident que si nous mettons trois à quatre ans à éditer la grande série des appareils conçus l'an dernier et construits en prototype cette année, nous arriverons éternellement trop tard dans la compétition internationale et, là encore, nous connaissons les traverses d'une infériorité industrielle à laquelle il est temps de porter des remèdes vigoureux.

L'effort étranger

Nous pourrions prendre exemple sur l'aviation britannique qui vient de démontrer à Farnborough sa capacité de construire tout le matériel nécessaire à son pays et même d'en exporter, sa volonté de réaliser des bombardiers stratégiques qui paraissaient, jusqu'à présent, être le monopole de la construction américaine, ses succès dans l'industrie des moteurs.

Prenons garde que nos propres constructions aéronautiques ne représentent plus guère dans quelques années « qu'une survivance historique » dans l'instant même qu'elles devraient assurer l'autonomie de notre armée et la protection de nos territoires d'outre-mer.

Aux Etats-Unis, le budget prévoit pour les armées de l'Air 50 % des crédits affectés par les Chambres à la Défense nationale, 335.000 hommes, 25.000 avions, 70 groupes de bombardiers, de chasseurs de reconnaissance tactique, d'escadrilles spéciales indépendantes, de transport de troupes, environ 7.000 appareils de première ligne ; les superforteresses volantes développent leur rayon d'action, la chasse s'arme pour les hautes vitesses, l'heure vient de l'avion supersonique. De puissants transatlantiques de l'air sont prévus pour les transports de troupes. Le recrutement du personnel porte sur des spécialistes radio, radar, ingénieurs et mécaniciens pour avions à réaction. L'armée de l'air américaine a rénové les doctrines du général Douhet en faisant fond sur une accélération extrême du rythme des bombardements aériens. Dans le même temps, la marine des Etats-Unis affirme la primauté des porte-avions. Il s'agit là d'approcher la piste d'envol aussi près que possible de l'objectif. Le porte-avions est sans conteste le seul aérodrome qu'on puisse à volonté amener à portée de l'ennemi.

U.R.S.S. : Pour dresser un inventaire complet des forces de l'U.R.S.S., il faudrait faire intervenir les facteurs de sa production économique qui sont divers et considérables. Les effectifs terrestres représentent une masse de 2.500.000 hommes qui pourrait être rapidement doublée. Les engins auto-propulsés et la motorisation des unités sont en plein développement. Le matériel en chars moyens et lourds est puissant et nombreux. Les forces aériennes disposent de 30.000 avions dont 8.000 pour la chasse, la moitié étant à réaction, 5.000 à 6.000 pour le bombardement, soit 15.000 avions de bataille. production en plein essor, potentiel accru en cas de guerre.

Notre situation

Ainsi les grandes nations du monde cherchent à s'assurer une supériorité militaire en conservant la suprématie dans le domaine de l'air, en prenant l'armée aérienne comme base de leur puissance et de leur défense, en mettant un potentiel industriel et une mobilisation industrielle abondamment pourvue à leur service.

C'est un exemple que nous ne suivons pas. S'il fallait résumer notre situation militaire on pourrait le

faire en ces termes. Le matériel insuffisant ou suranné a été construit ou acheté dans la plus complète anarchie. Les programmes ébauchés ont échoué les uns après les autres : le ministère des Finances est devenu, en fait, l'arbitre de la Défense nationale.

En bref, après cinq ans d'expériences toutes fort onéreuses quoique faites sous le signe de prétendues économies, aucun des problèmes essentiels de la Défense nationale n'a été pratiquement résolu. Un matériel désuet et hétérogène, des cadres sans statut, toujours menacés de nouveaux dégagements, impuissants à reprendre confiance et à reforger les traditions indispensables. Une organisation enfin qui entérine la confusion et la dispersion des responsabilités Voilà en vérité ce qui a été fait de « neuf » durant ces cinq ans.

Nous attendons encore l'énoncé d'une politique claire qui nous indique nettement les grandes lignes de la voie dans laquelle on entend s'orienter pour mettre sur pied nos forces armées. Quelle est la pensée du gouvernement sur le rôle respectif des armées. Quelle priorité veut-on établir entre les diverses armes ? Quel développement donner à l'armée aérienne ? Quel rôle maintenir à l'armée de terre ? Quel secours précis à attendre du concours de la marine ? Tous ces problèmes restent dans l'incertitude soumis aux fluctuations des équipes qui passent et il est évidemment impossible d'édifier une défense nationale durable dans de telles conditions. Tout demeure imprécis qu'il s'agisse de la défense de nos propres territoires contre les attaques aériennes, qu'il s'agisse de la protection de nos pays de l'Union française.

Il est temps de fixer notre doctrine.

Des projets à la traîne

Dans la lecture des budgets de la Défense nationale, nous n'avons trouvé aucune indication précise ni sur le rôle désormais imparti à l'aviation, ni sur la préparation de la mobilisation industrielle, ni sur l'organisation moderne de notre défense. Nous ne serons pas plus heureux en examinant les projets portant réforme de notre statut militaire qui ont été déposés voici bientôt deux ans sur le bureau de notre Assemblée nationale:

projets de loi sur l'organisation de la Défense nationale,

— sur l'organisation des forces armées,

— sur les cadres et effectifs,

— sur le recrutement,

et qui devaient être complétée par des projets sur l'organisation industrielle et économique de la Défense, sur la protection nationale, sur le service national, juxtaposé au service militaire proprement dit, sur la défense scientifique et psychologique de la nation.

Je ne retiendrai pas longuement votre attention sur l'examen de ces textes aussi prodigues en création d'états-majors, de comités, de services rivaux, d'administrations parallèles qu'ils demeurent discrets sur la doctrine et les moyens militaires.

Il y a là des centaines d'articles sur lesquels, au demeurant, il eût été impossible de jamais faire l'accord des diverses Commissions et des Assemblées, si l'on s'était jamais empressé à en rechercher la discussion.

Tous ces projets sont, au demeurant, imprégnés d'un esprit spécifiquement métropolitain qui persiste à ignorer que la métropole fait partie d'une Union française qui peut décupler ses moyens et ses ressources. L'omission est tragique. Ces projets persistent également à ignorer que l'organisation militaire contemporaine a deux figures, qu'il ne suffit pas d'effectifs et de matériel en usage, qu'il faut la pouvoir alimenter incessamment par une préparation de la mobilisation industrielle en profondeur, que le rôle des usines, des ateliers, des arsenaux, des moyens industriels et économiques mis au service de la guerre est aussi important que la contribution des forces militaires proprement dites, qu'il y a là un amalgame à réaliser sous peine de ne pouvoir supporter les charges de la guerre au-delà de l'effort des premiers jours.

« Sortons des sentiers battus, disait Montgomery, et plaçons au premier rang de nos soucis militaires le potentiel national. » Le sort de la France ne dépend plus entièrement de la défense de ses frontières métropolitaines. Il se règle également outre-mer et l'ensemble de nos territoires doit participer à la défense de l'Union française, à nos obligations interna-

tionales avec toutes les ressources dont ils peuvent disposer. Il serait néfaste d'oublier le rôle des théâtres d'opérations extérieures à l'Europe dans la dernière guerre. Ce serait une erreur dramatique de contester la participation prépondérante des forces d'outre-mer à la Libération de la métropole et cette participation eut été singulièrement plus décisive si avant guerre, il avait existé outre-mer des organisations industrielles aptes à servir. Il faut donc les préparer désormais partout où les conditions économiques le permettent, où la conjoncture militaire le commande: industries lourdes ou légères, armature économique de la Défense, notre appareil militaire doit désormais être échelonné en profondeur sur l'ensemble de nos terres.

La mobilisation des effectifs risquerait de demeurer vaine ou insuffisante si n'était prévue à ses côtés la mobilisation des forces économiques. Le problème de notre équipement industriel se trouve ainsi posé qu'il faut résoudre au regard des industries et des outillages des matières premières et des approvisionnements de la force motrice, des installations portuaires, des bases, des services de transmission.

La constitution de bureaux communs chargés de la coordination des problèmes de mobilisation, de la mise en place des effectifs, de l'utilisation des services de renseignements, de l'emploi combiné des armes, des moyens de transport et de transmission est prévue — et parfois réalisée — mais il faut aller hardiment et fort au-delà dans l'organisation des services communs aux trois armes.

L'appareil militaire

Les projets prévoient — ce que les décrets d'avril et mai 1948 ont essayé de réaliser par avance — la création d'un état-major commun à toutes les armes. Mais cette volonté d'unité et de concentration nécessaires du commandement s'est-elle vraiment accomplie parmi de si multiples comités ? Il ne faut pas trop attendre des liaisons, contacts et coordinations — l'exemple de 1940 demeure présent à notre esprit — qui ne sauraient tenir la place de la hiérarchie, des ordres de la subordination, de la fixation précise des responsabilités.

En matière militaire on ne « préside » pas ; on commande, on ordonne.

Pour l'organisation générale, la sagesse se situe entre deux solutions extrêmes, celle des trois ministères : Air, Guerre, Marine distincts et autonomes et celle d'un ministère unique avec une articulation verticale essentiellement destinée à détruire les particularismes de chaque armée.

Nous estimons que la première solution qui a l'avantage de confier chaque armée à un ministre responsable a le mérite d'avoir fait ses preuves, mais qu'il est nécessaire de la compléter par un organisme de coordination efficace.

Nous estimons aussi que l'autre solution extrême est peut-être la solution de l'avenir. Nous sommes certains qu'elle n'est pas une solution actuelle. Nos armées, après les séries d'opérations qu'on leur a fait subir depuis cinq ans : épuration, intégrations, réductions, accroissements, sont des convalescentes dont l'état exige un climat de stabilité, de confiance, de travail surtout cohérent et compréhensible. Notre solution sera :

1° De confier à un ministre de la Défense, la coordination de l'ensemble des Forces armées et en particulier la coordination en matière de répartition budgétaire et de répartition des effectifs.

2° De laisser chaque armée entre les mains d'un ministre ayant l'entière responsabilité dans les limites du budget et d'effectifs arrêtées par le Parlement, de mettre en condition les forces et les services de l'armée dont il a la charge.

Il est paradoxal de constater que la défense de l'Union française relève pour les forces armées des ministres de la Défense nationale, de la France d'outre-mer, des secrétaires d'Etat à l'Air, à la Guerre et à la Marine et qu'elle relève en plus, en ce qui concerne la Défense nationale, des ministres des Affaires étrangères pour le Maroc, la Tunisie, le Fezzan et Ghadamès et de l'Intérieur pour l'Algérie et le territoire de Rhat.

C'est dire qu'il faut remonter jusqu'au président de la République pour trouver la première et seule autorité habilitée à coordonner et arbitrer les problèmes multiples que pose et posera de plus en plus cette défense. Sans doute est-il prématuré

aussi longtemps que ne sera pas défini l'organisme gouvernemental de l'Union française et ses rapports avec celui de la France métropolitaine, de vouloir résoudre isolément le problème de la défense nationale. Il serait plus dangereux encore de persister dans la confusion actuelle, la défense de l'Union française ne pouvant passer du domaine des vœux à celui des réalités que dans un cadre homogène et efficace.

Le moral

Il y faut une âme.

La restauration militaire française postule que la crise morale qui l'étreint soit reconnue, traitée, dénouée. Cela exige une revision complète des valeurs et des situations, la restauration des statuts : statut du commandement lui rendant sa responsabilité, statut des cadres assurant leur indépendance totale exclusive de toute obédien e politique, appel à toutes les compétences, sans distinction d'origine, sécurité matérielle assurée à tous les échelons, protection morale par l'autorité civile souveraine, de cadres militaires qu'elle a le devoir de couvrir contre les attaques de toutes les cinquièmes colonnes.

L'armée à refaire et la primauté aérienne

C'est en fonction des impératifs qui s'imposent à notre Défense métropolitaine et à la protection de l'Union française, à l'accomplissement de nos obligations internationales découlant de l'adhésion que nous avons donnée à l'Accord de Bruxelles et de la signature que nous avons apportée au Pacte de l'Atlantique, que nous devons nous attacher maintenant à reconstruire notre armée pour en faire dans les limites qui nous seront imparties et conformément à l'évolution des techniques les plus récentes une armée de classe internationale.

Il ne faut pas tout attendre du secours que nous apportera le jeu des accords internationaux et nous en obtiendrons un secours d'autant plus important que nous aurons été plus prompts à nous donner les forces indispensables. Il faut donc que la France dispose d'une force capable de tenir son secteur, constituée par elle, pourvue de matériel du dernier modèle.

Un plan d'ensemble est nécessaire et une loi-programme doit à cet égard intervenir sans délai. L'incertitude est le plus grand mal. Elle ne pourrait se perpétuer sans s'accompagner d'une grave **CRISE DE MORAL** parmi les cadres et les effectifs. Cette reconstruction de l'armée française doit être basée sur LA PRIMAUTE AERIENNE QUI EST LA GRANDE LOI du temps présent.

Les moyens d'hier ne sont plus valables. Les moyens d'aujourd'hui, les forces de demain plus encore seront surtout, partout, les armements aériens.

Avant 1939, les sphères militaires ont nié l'efficacité de l'aviation offensive et la guerre a démontré la multiplicité de ses emplois, l'efficacité de son action, l'importance déterminante de son rôle dans la bataille. Elle a été souvent décisive. Demain elle sera maîtresse des combats.

La primauté des forces aériennes s'imposera souveraine par le sortilège du matériel et de sa mobilité, par le don d'ubiquité de l'aviation.

L'accroissement ininterrompu des puissances motrices, des rayons d'action, des tonnages utiles fait de l'avion le plus redoutable véhicule des armes modernes, parachutistes, explosifs, chars.

La montée des vitesses a dévalué la notion d'espace : l'Europe est survolée en quelques heures, certaines nations du continent, en quelques minutes. **La menace est partout à la fois.** A cette heure encore, tant nous sommes lents à nous affranchir des vieilles servitudes, l'armée de terre demeure chez nous la principale partie prenante des dépenses militaires et de beaucoup. La proportion de l'Air n'est pas du tiers, moins que la part de la Marine dont on peut bien dire que le rôle sera dorénavant singulièrement réduit à moins qu'elle n'adapte ses moyens, à l'exemple des porte-avions, au service de la guerre aérienne.

Les dotations de l'aviation, dans l'ensemble des crédits militaires, ne correspondent plus au coefficient d'efficacité de l'arme, à la diversité de ses emplois.

S'il est vrai que la guerre vient

je me garde d'y prédire le rôle de la bombe atomique. Rendra-t-elle, comme certains le pensent, tout armement inopérant, inutiles toutes opérations militaires ? Je ne suis pas convaincu du caractère immédiatement décisif de son action.

Mais je suis persuadé, d'une conviction absolue, que l'opportune et vraie défense pour la France et pour son Empire est le recours aux facultés d'intervention efficace de forces aériennes puissantes, rapides, d'une extrême mobilité, d'une remarquable souplesse d'emploi, capables d'action lointaine, également préparées aux offensives brusquées et aux contre-offensives immédiates, aptes à une utile défense de la métropole, et à la plus efficace protection de l'Union française. Là est notre meilleur outil. Le noyau de la force française devrait être aujourd'hui formé par cinq divisions aéroportées susceptibles d'intervenir à très grande distance de leurs bases.

Nous sommes dans l'ère des engins-fusées, des avions à réaction, des avions télécommandés, des transports massifs de chars et de spécialistes par la voie de l'air. Il est temps de nous préparer aux moyens d'aujourd'hui, aux armes de demain.

Un potentiel industriel bien dispersé, un état de préparation toujours en haleine, disait le maréchal Montgomery. Qu'est-ce à dire sinon que la puissance économique est à la base de la force militaire moderne, que les moyens industriels et financiers dont elle dispose sont, doivent être les garanties de sécurité d'une nation. L'armée d'à présent doit puiser les éléments de sa force dans les ressources scientifiques et techniques, dans les possibilités de fabrication du pays, puisqu'elle est désormais la mise en œuvre aux fins militaires de tous les moyens de la nation et de la France d'outre-mer.

En un temps où une division aéroportée et ses servi es représentent une dépense de 100 milliards, où un bombardier lourd coûte près d'un milliard, un avion de chasse 200 millions, un terrain équipé près d'un milliard, où nous devons mettre l'accent sur la fabrication d'avions à réaction, il est bien évident que l'essentel de notre effort et de nos crédits doit porter sur la dotation de notre aéronautique.

Il faut pourvoir aux moyens de nous doter non pas seulement d'une aviation tactique d'accompagnement militaire et naval, mais encore d'une aviation stratégique à grand rayon d'action ayant une capacité considérable d'emport de bombes. Il faut prévoir l'emploi des aéronefs projectiles. Il faut aussi développer, au service de la bataille moderne **le transport aérien** qui peut constituer par des transports de troupes rapides une intervention multipliée à l'infini de ce que fut en 1914 l'intervention miraculeuse **des taxis de la Marne.**

Avec l'intervention prochaine des projectiles propulsés, nous allons faire la guerre du « **bouton qu'on pousse** ». Servis par les chasseurs à réaction pour lesquels on peut prévoir des vitesses supersoniques, par des bombardiers à réaction de haute vitesse et de haute altitude, par l'action des avions-fusées, le matériel doit être adapté au rôle d'avenir et non pas aux emplois de la guerre précédente selon des habitudes militaires avec lesquelles il faut rompre définitivement.

L'armée de l'Air est celle des trois armées qui infligera à l'ennemi le plus de pertes pour le moindre risque. C'est celle qui permet d'appliquer au mieux le principe d'économie des forces.

Eisenhower disait que seule l'armée aérienne épargnerait de saigner **une nation à blanc** avec l'inévitable résultat qui est au bout d'une telle saignée : **la paralysie générale du pays.** C'est économiser le sang de **notre race qu'interdire à l'aviation ennemie le survol de nos territoires.**

C'est dans les airs que nous avons avantage à rechercher la décision. Il est vrai qu'au début surtout la guerre sur notre territoire sera probablement une guerre à base d'opérations terrestres et c'est pourquoi les divisions françaises n'y sauraient suffire et qu'il y faudra sur notre sol la participation des divisions anglaises, belges, américaines pour supporter le choc. « **La guerre de demain sera centrée sur la mécanisation à outrance et sur la puissance aérienne.** » Il y faudra maintenir évidemment l'emploi nécessaire de troupes au sol et surtout les outiller fortement, mais **c'est la puissance aérienne qui sera désormais l'arbitre des combats.** La bataille initiale sera toujours la bataille pour la conquête de la suprématie aérienne et ce sera le moyen le plus sûr pour protéger les troupes à terre et les populations de l'invasion ennemie.

Bien entendu, l'arme aérienne devra pour tirer son plein effet, agir

en collaboration étroite avec les formations de l'armée de terre et de l'aéro-navale dans la défense métropolitaine et en ce qui concerne la protection des territoires d'outre-mer, la collaboration des bateaux légers et rapides, des porte-avions et des sous-marins devra jouer à plein dans une organisation solidement articulée

S'il m'était loisible d'entrer dans le détail des missions qui requièrent désormais l'armée de l'air, je dirais qu'il est bien évident qu'elle doit assurer la défense de notre territoire, le protéger des incursions ennemies et en même temps remplir les obligations internationales que commandent notre adhésion au Pacte de Bruxelles et au Pacte Atlantique. Il lui appartient aussi d'assurer la protection, la défense, la sécurité et l'unité des territoires qui composent l'Union française. Elle a charge de porter son secours aux Etats associés.

De telles obligations nous obligent à disposer à la fois d'une aviation tactique apte à collaborer avec nos forces à terre et nos forces à la mer, d'une aviation d'interception pourvue des matériels les plus modernes et d'une aviation stratégique aussi puissante qu'il sera possible de nous en doter. Sans cette protection stratégique, l'aviation d'appui risquerait de ne pouvoir jouer aucun rôle. Sur les territoires de l'Union française, notre défense commande l'établissement de bases aériennes, d'une infrastructure fortement équipée, de moyens industriels organisés sur place, la mise en œuvre aussi d'un concert permanent avec l'aéronavale. Enfin, il nous appartiendra de prévoir l'organisation de notre défense contre les raids aériens de grand bombardement en faisant appel, le cas échéant, à l'emploi des chasseurs d'interception, des fusées ou engins téléguidés; dès lors notre propre effort doit s'orienter délibérément dans ce sens.

Il faudra donc résoudre courageusement au bénéfice de l'Air la répartition des crédits et des effectifs entre les divers départements militaires. **Tout revient à décider à laquelle des trois armées on devra consacrer dans la préparation du temps de paix le plus grand effort. C'est en définitive un problème d'économie des moyens. Dans une controverse de ce genre, quelle hésitation pourrait-il y avoir? C'est l'armée de l'Air qu'il conviendra d'avantager nettement, non seulement en raison de l'importance définitive que revêtira son action, « mais aussi parce qu'elle peut contribuer de façon capitale à l'action de l'armée et de la marine et que l'inverse n'est pas vrai. »**

La sécurité collective

Désormais notre défense commune doit être portée aussi loin que possible vers l'est. Dès lors les craintes d'une évacuation préalable de notre territoire métropolitain sur des bases préparées à l'avance sont heureusement vaines; nous n'aurions pas consenti à une telle abdication. Il est acquis définitivement que la France est bien comprise dans le système de protection des pactes, dans la zone qui devra être défendue. C'est elle qui est « à la pointe » des combats. Il lui faut donc une armée capable, sinon de mener de grandes offensives, du moins de tenir le choc en attendant les appuis extérieurs.

Donc, la refonte de notre appareil militaire ne saurait se réaliser selon les traditions anciennes d'une défense nationale considérée isolément, mais bien désormais dans le cadre de la sécurité collective. Aux dépenses astronomiques que représentent une division aéroportée, une escadre de bombardement, un groupement d'aviation de combat, il est bien évident qu'un budget comme celui de la France serait vite dans l'impossibilité de suffire à lui seul à des dépenses d'un tel ordre, ce qui est vrai d'ailleurs des forces aériennes et désormais des engins motorisés ou des armes de demain comme les instruments téléguidés.

Dès lors, nous sont imposées à la fois la limitation de nos ambitions et **la recherche d'une coopération internationale.** La France est, vis-à-vis de pays comme les Etats-Unis ou l'U.R.S.S., inférieure en population, en moyens de production, en possibilités financières. Chercher à égaler ces pays dans toutes les branches de la défense et spécialement de la puissance aérienne est un idéal qui est au-dessus de nos forces. En cherchant à produire nous-mêmes depuis l'avion monoplace jusqu'au géant, depuis le moteur de moyenne puissance jusqu'à la turbine de 5.000 CV., nous nous épuiserons en vain. Nous devons, au

contraire, dans le domaine aéronautique, par exemple, rassembler nos efforts sur quelques modèles bien choisis d'avions et de moteurs de moyenne et petites dimensions. Nos possibilités de travail ainsi concentrées nous permettront certainement de réussir dans une technicité qui nous est familière. Pour les matériels de grande puissance, il nous faut absolument passer des accords avec des pays voisins. Si les nations d'Europe occidentale allaient ainsi toutes leurs forces et leurs possibilités de fabrication, elles seraient à même de mettre rapidement sur pied et de faire vivre une industrie apte à faire bonne figure.

Il faut se faire à cette conception nouvelle que la sécurité collective a pris la place de la défense nationale et que les charges totales aboutissent à des chiffres si élevés qu'elles doivent être réparties et supportées par les uns et les autres en fonction à la fois de la tâche à remplir et de leurs ressources. **C'est en voulant tout faire que l'on n'arrive à rien.** Au demeurant, les solutions à entrevoir ne sont pas à rechercher dans des juxtapositions de forces préparées parallèlement et s'ignorant les unes les autres. Un replâtrage de ce genre cacherait des lézardes. Il ne les supprimerait pas. **Il faut que les tâches de chacun des participants à l'Accord de Bruxelles et de chacun des signataires du pacte Atlantique soient très nettement déterminées et, bien entendu, ordonnées dans un ensemble homogène et d'après un plan d'action commune délibérée et fixée à l'avance.**

Dans ce but, il nous appartient d'abord à nous-mêmes d'articuler bien l'ensemble de nos forces et d'en faire à l'intérieur de nos frontières une judicieuse distribution. **Comment imaginer, en effet, que puisse se réaliser utilement la combinaison entre elles des forces alliées d'une coalition si, préalablement, la combinaison des forces propres de notre pays a été mal comprise ou incomplètement réalisée.**

La France est à la pointe de la défense des Alliés. Le rôle n'est certes pas enviable, il nous crée certes des droits que nous devrons savoir faire valoir; il nous crée aussi des devoirs.

Le problème est sévère; il nous faut à la fois préparer nous-mêmes l'effort défensif nécessaire, disposer d'une puissante aviation de chasse pour barrer notre ciel à toute guerilla aérienne et nous pouvons nous en constituer une à la condition de réorganiser notre industrie; il nous faut créer aussi loin que possible à l'est de profondes zones d'obstruction.

D'autre part, peut-on concevoir un pays comme le nôtre autonome dans son action militaire ? Il ne l'est plus économiquement. Une armée de l'air autonome **exigerait des bombes atomiques : nous n'en avons pas !** Dès lors, il nous faut bien compléter nos moyens dans le cadre de l'accord de Bruxelles et du pacte Atlantique par une sorte de **COALITION TECHNIQUE PREPARATOIRE A TOUTE COALITION MILITAIRE.** Cette coalition technique recherchant la normalisation des méthodes et des matériels, l'unification des armes. **La coalition militaire reposant sur la répartition des missions et la coopération des forces sur les théâtres européens et dans les territoires d'outre-mer.**

Accord de Bruxelles et Pacte Atlantique

Ils ne sont pas confondus. Les organismes de défense de l'Union occidentale et ceux du pacte Atlantique resteront distincts. L'accord n'est pas seulement militaire, il est politique et économique; il joue avec une automaticité absolue. Et si la mise en jeu du pacte Atlantique n'est pas théoriquement automatique, il faut penser qu'en fait elle ne pourra pas ne pas l'être.

Une coopération maximum « doit intervenir entre les deux systèmes et des plans de coordination sont établis l'un à Londres, l'autre à Washington. Nous pensons que l'accord de Bruxelles devra s'intégrer dans le pacte Atlantique si nous voulons éviter la dispersion des efforts, la multiplication des organes et des commandements, la confusion des pouvoirs et des responsabilités. En bref, tout en maintenant une certaine autonomie de leur défense nationale, les organismes militaires de l'Union occidentale se fondront avec ceux du groupe régional ouest dans le cadre du pacte Atlantique.

Dès lors la question qui se pose pour nous est d'abord celle-ci : en face de l'accord et du pacte, l'ensemble des projets portant réforme de notre statut militaire peut être considéré pour une large part comme caduc. Nous sommes désormais partie d'une organisation internationale. Quel

sera dorénavant le rôle de la France ? Quelles devront être ses prestations ? Les projets d'hier sont évidemment muets sur ce point. Que vont être les projets de demain ? La France sera-t-elle essentiellement chargée de constituer une infanterie au service de la défense commune ? Sa participation aux armes techniques, l'aviation, la marine militaire, sera-t-elle diminuée ? Au service de la défense occidentale interviennent à la fois la coopération des forces communes et la spécialisation des moyens particuliers où chacun des pays solidaires peut donner libre cours à son génie propre. Ainsi des devoirs collectifs et des tâches particulières s'imposent à l'ensemble des participants et à chacun d'eux.

Quand un ministre de la Défense nationale définit ainsi l'entente : « C'est le fait d'un groupement préfiguré dès le temps de paix et qui en temps de guerre unit les forces de toutes les puissances de l'Ouest », cela s'entend-il dans un sens strictement métropolitain ou dans une acception pour les uns et pour les autres de leurs territoires d'outre-mer ? (Angleterre, Belgique, Pays-Bas, France). Qu'attendent de tels accords de la participation de nos territoires d'outre-mer ? Comment articuler l'effort des pays et des peuples qui reconnaissent notre drapeau avec la participation des territoires africains qui vivent sous les pavillons de nos alliés ?

S'il s'agit du pacte Atlantique, la répartition des charges sera faite par rapport au nombre et aux moyens des participants, mais la contribution de l'aide américaine est appelée à jouer le rôle principal. Quelle part y aura la France d'outre-mer ?

Le Gouvernement français a rappelé les garanties demandées par le Parlement aux puissances signataires du pacte Atlantique. La participation de la France et sa représentation dans les organismes essentiels chargés de la mise en œuvre du pacte; la fourniture par le gouvernement des Etats-Unis des armements et des équipements modernes indispensables pour donner aux armées françaises les moyens de remplir effectivement les obligations de défense et d'assistance que comporte le pacte.

On a beaucoup parlé du plan de défense commune. On aimerait savoir à quelle date on peut le voir définitivement établi, afin que sa mise en œuvre ne soit pas trop longtemps reculée.

Le dilemme est celui-ci : notre politique militaire n'est pas encore définie et cette définition commande évidemment l'établissement des programmes de travaux. Or, il va de soi que nous ne pouvons arrêter définitivement les principes de notre politique militaire tant que le plan d'ensemble, la répartition des tâches, le rôle de chacun n'auront pas été précisés.

Il ne saurait être accepté que la France seule supporte la charge d'être le fantassin de la défense commune. Défense terrestre et aérienne, avait dit le Gouvernement. Qu'est-ce à dire ? Quand M. Ramadier exprimait que le Gouvernement voulait une armée autonome appuyée sur une aviation tactique, il avait raison, mais il faut aller au delà. Il faut aussi que nous disposions, si nous voulons vraiment une armée autonome, d'une aviation stratégique apte à défendre notre ciel et notre territoire. Cela est vrai à la fois pour la métropole et pour nos territoires d'outre-mer. Ce n'est pas seulement un minimum de forces aériennes que la France doit garder si elle veut demeurer partenaire libre dans la coalition dont elle est partie; c'est, au contraire, le maximum de puissance aérienne auquel elle doit, sans humilité, prétendre dans toute la mesure où une plus audacieuse répartition des crédits militaires à son bénéfice viendra le lui permettre. Pas d'aviation ou une aviation de classe internationale. Voilà le dilemme.

Le pacte Atlantique et l'accord de Bruxelles ne nous assureront la sécurité qu'autant que nous serons empressés nous-mêmes à suivre l'évolution des techniques d'aujourd'hui, à mettre des armements modernes au service de nos accords internationaux et de la protection de la France d'outre-mer.

Le problème se pose aussi en ce qui concerne les forces navales. Il est compréhensible que la France garde le souci de poursuivre sa défense navale par l'emploi de bâtiments légers. Il lui faut assurer la protection de ses côtes et de ses communications, de ses relations avec l'Afrique du Nord et l'Afrique noire notamment. Là aussi, c'est surtout en faisant appel à un développement important des moyens de l'aéro-navale et de l'emploi des porte-avions aptes à constituer des pistes d'envol aussi proches que possible des objectifs que devra être orienté notre effort.

Pour le reste, on peut concevoir qu'associé aux nations anglo-saxonnes, notre pays soit amené à réduire

en une certaine mesure sa participation navale si onéreuse à nos budgets s'il est assuré d'être couvert par la puissance maritime de la Grande-Bretagne et de l'Amérique. Dans le total de notre budget, un allégement des charges navales pourrait se conjuguer heureusement avec une augmentation inéluctable des crédits de l'armée de l'air.

Bien entendu, tout cela ne pourra être réalisé qu'en fonction à la fois du plan stratégique de la défense occidentale, du plan d'armement commun et à la base de l'organisation militaire atlantique elle-même. C'est seulement dans un **TEL CADRE QUE L'UNIFORMISATION DES ARMEMENTS** pourra être réalisée ou recherchée. A cet égard il n'est pas sans intérêt de noter que l'Italie va se pourvoir comme la France d'avions chasseurs à réaction anglais du type Vampire-Goblin et en construire sous licence, accord qui marque un pas de plus vers la standardisation des armements occidentaux.

Précipiter l'établissement du plan signifie précipiter les envois d'armes, puisque les envois de matériel américain ne commenceront qu'après l'adoption et l'approbation du plan stratégique.

Combien de temps les armées de l'Europe occidentale devront-elles contenir un éventuel choc ennemi avant de recevoir des armées américaines un soutien décisif ?

Dans combien de temps les pays d'Europe occidentale seront-ils aptes à contenir une première offensive ennemie ?

Ce sont questions à résoudre d'urgence par la réunion des douze nations atlantiques.

LES PACTES ET L'UNION FRANÇAISE

La défense occidentale

De même que l'Accord de Bruxelles entre des puissances occidentales et africaines semble ignorer totalement le continent africain, de même le Pacte de l'Atlantique se marque à notre sentiment, et pour nous, par une lacune extrêmement grave. Il n'y est nulle part question des pays qui, avec la République, constituent l'Union française. Or, notre défense est certes, pour une grande part, dans la métropole. Elle n'est pas que dans la métropole. La constitution nous fait un devoir de défense et de protection des territoires qui vivent sous notre drapeau et des Etats associés. Il n'y a pas là qu'une obligation constitutionnelle. C'est notre devoir et c'est aussi notre intérêt. Le concours des pays de l'Union française sera indispensable à notre drfense. **Effectifs militaires, effectifs du service national** pour tous les sujets qui échappent aux obligations militaires proprement dites, **organisations industrielle** dans nos territoires, **installations portuaires, bases stratégiques,** il y a là un ensemble de ressources et de moyens auquel nous devons pouvoir faire appel.

Le continent africain nous est indispensable à la fois dans l'ordre militaire pour ce que l'état-major appelle les **grands reculs stratégiques**, dans **l'ordre économique et industriel**, et il est indispensable que les Anglais, les Belges et nous, appliquions là les compléments de l'accord occidental.

Considérée indépendamment des territoires de l'Union française, la France n'a, dans le monde, que la situation d'une puissance de troisième ordre. Considérée à la tête de l'Union française, elle est le noyau d'une fédération de peuples de 110 millions d'habitants s'étendant sur des terres dont les richesses ne sont pas toutes exploitées, contrôlant des points stratégiques, des routes économiques d'une importance capitale pour le destin du monde dans la paix et dans la guerre. Dès lors, il nous appartient de pourvoir à la défense et à l'équipement de l'Union française.

Les événements militaires d'Indochine et les problèmes d'organisation, de relève et d'amalgame des personnels, d'outillage et de matériel qui s'y réfèrent démontrent combien gouvernement et Parlement ont été négligents en ajournant de se prononcer l'an dernier sur les projets de refonte du statut militaire de l'Union française, projets déposés depuis vingt mois et qui devaient moderniser notre appareil de guerre, le situer à la fois sur le plan de la métropole et de nos territoires d'outre-mer, de la collaboration avec les Etats associés.

La conception moderne de notre défense intéresse toutes les formes de l'activité nationale, ce qui revient à dire que le rôle et l'action des forces armées doivent être secondés par l'économie de guerre, la recherche scientifique, le progrès technique, l'équipement industriel, la protection du territoire dans le cadre de l'Union française. La puissance économique est devenue la base de la force militaire moderne, et nous pourrions évoquer le retentissant exemple des Etats-Unis d'Amérique. **Toutes proportions gardées, les moyens industriels d'une nation sont une des meilleures garanties de sa sécurité : leur mise en œuvre préalable est une fonction maîtresse de l'articulation de sa défense.**

S'il est vrai que la défense nationale est désormais la mise en œuvre de toutes les ressources d'un pays, que la puissance militaire se mesure à un potentiel industriel judicieusement réparti, dispersé, intensifié, c'est le développement de l'industrialisation et son échelonnement en profondeur qui se trouvent commandés à travers les territoires de l'Union française. **L'impératif est formel.**

S'il en était besoin, les lourdes charges de la défense trouveraient une manière d'excuse dans l'identité de principes, à tout le moins dans la **similitude entre les besoins particuliers** à cette défense et les **besoins généraux de la vie économique dans l'Union française.**

Dès lors, les programmes d'équipement prennent double figure et pour certains d'entre eux, il deviendra possible de faire appel légitimement **aux** contributions des forces armées, à leur participation budgétaire. Cette conjugaison des ressources civiles et des moyens militaires, cette **conjonction** des besoins économiques et des nécessités de la défense doivent donner des chances nouvelles, des possibilités plus étendues à l'équipement de nos pays d'outre-mer.

Parmi tant de traverses, c'est un sortilège des temps présents qu'un **pays assure d'autant mieux sa sauvegarde qu'il s'est utilement pourvu sur le plan de l'équilibre économique de sa vie quotidienne.**

Le plan Labonne est d'intérêt militaire autant qu'économique.

L'armée de l'air envisage, à Dakar, un futur centre industriel, dont un parc aérien actuel ne serait qu'un noyau. L'envoi en A.O.F. d'appareils modernes, destinés aux liaisons rapides, aux évacuations sanitaires et aux **transports légers, ainsi que de cargos aériens qui permettront à l'armée de l'air de participer au développement économique de l'Afrique noire. Les matériels qui paraissent coûteux au pays et que l'armée de l'air met quotidiennement en œuvre, doivent, en temps de paix, s'intégrer dans l'ensemble des moyens permettant la mise en valeur du pays.**

Nous ne pouvons certes pas nous offrir **le luxe d'une armée aérienne indifférente aux nécessités économiques.**

Loi contemporaine : la politique de recul stratégique sur de vastes espaces n'est possible que **si elle est précédée d'une transposition judicieuse des moyens économiques de la métropole à travers les pays de l'outre-mer.** Le continent Africain est partie dans la défense occidentale.

Il ne reste qu'à l'organiser. Il y faut un plan d'ensemble et un ordre d'urgence logique dans le cadre de ce plan.

Faute de cet ordre d'urgence, les réalisations sont livrées aux caprices de la répartition des crédits imputés aux budgets les plus divers. La coordination doit être assurée à des fins à la fois militaires et commerciales.

S'il s'agit de l'infrastructure aérienne, le problème est certes délicat. Un minimum d'installations peut convenir à des terrains d'opérations et de travail. L'implantation des bases militaires doit recevoir des développements plus considérables en fonction d'un plan de stationnement préalable établi lui-même selon l'emploi qu'on prévoit des forces aériennes.

La conjugaison des besoins d'infrastructure de l'aviation militaire et de l'aviation civile n'a certes pas été facilitée par la liquidation du **Ministère de l'Air intégral** tel que nous étions parvenus, contre vents et marées, à le constituer. La gestion d'ensemble des domaines, confiée à l'aviation civile ne se justifiera que si elle parvient à édifier heureusement à des fins communes le réseau aérien indispensable à l'Union française.

De quoi s'agit-il ? D'établir au Sahara, en Afrique Equatoriale française, à Madagascar, en Afrique Occidentale française, des bases au stationnement et au travail des unités militaires et également au service des lignes de grand trafic. Les gouvernements locaux, les initiatives privées, pourraient être chargés des escales d'importance secondaire.

Une organisation rigoureuse de la sécurité aérienne comporte des réseaux d'observation météorologique, de contrôle de la circulation aérienne et de transmission qui postulent l'exigence d'une autorité unique.

Or, la sécurité aérienne est présentement compartimentée selon le découpage administratif des territoires d'outre-mer, et dans chacun de ces compartiments, les divers services qui doivent concourir à cette sécurité relèvent d'autorités différentes, parfois rivales.

On imagine aisément les délais qu'il faut pour mettre d'accord l'Office National Météorologique, le Secrétariat général de l'aviation civile, les personnels métropolitains ou africains, civils ou militaires qui dépendent des

armées de terre, de mer ou de l'air.

Le ministre des Travaux publics et des Transports a revendiqué la responsabilité totale de la sécurité aérienne, mais peut-on dire que, pour autant, le problème soit résolu ?

L'établissement d'un réseau complet et permanent de sécurité, son fonctionnement sans défaillance exigent une autorité unique, un budget unique, une discipline militaire.

Les questions d'équipement doivent être réglées d'une façon homogène pour toute l'Afrique noire. Il ne saurait y avoir une organisation défensive de l'Afrique Occidentale française et de l'Afrique Equatoriale française séparée ou distincte.

Un exemple : la dernière guerre a révélé l'importance du Tchad comme nœud de communications aériennes entre la Méditerranée, l'Afrique du Nord, l'Afrique Equatoriale, Dakar et le golfe de Guinée.

Le problème d'Indochine

Au Viet-Nam la France se bat contre un séparatisme communiste inféodé à Moscou pour sauver l'indépendance reconnue du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine — dont nous avons fait abandon à l'Union des Trois Ki. Cette indépendance se caractérise pour les nouveaux Etats du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos par tous les attributs de la souveraineté: administration intérieure, justice et finance propres, armée nationale, droit de légation active et passive dans les pays où ils possèdent des intérêts. Pas d'autres limitations à l'exercice de ces prérogatives que celles qui découlent de la libre appartenance des Etats associés à l'Union française.

Un corps expéditionnaire de 125.000 hommes, dont 40.000 Vietnamiens, défend ces principes de liberté sous le drapeau français avec le concours de 60.000 hommes de troupes locales. Les guerillas continuent ; nous perdons mensuellement 300 hommes.

Qu'adviendra-t-il si les forces communistes chinoises franchissent la frontière du Tonkin ? On dira qu'elles n'ont pas souci de se créer des périls nouveaux. Peut-être. Mais infiltrations ou imprudences, prétextes de police, fuyards empressés à rechercher notre protection, excès de zèle subalternes peuvent mettre le feu aux poudres.

Le problème indochinois sera, sans délai, internationalisé. Il ne sera plus seulement question de défense française ou vietnamienne; ce sont l'indépendance et les valeurs humaines qui seront en question.

Tandis que nous pouvons être amenés à supporter les coups les plus rudes et les plus immédiats aux avant-postes occidentaux, serons-nous seuls et abandonnés à nous-mêmes dans la défense de nos arrières d'Asie ?

L'Amérique affirme que la défense occidentale doit jouer sur son propre continent pour le protéger. D'accord. Elle doit intervenir aussi partout où notre drapeau signifie le salut commun. La solidarité atlantique ne se détaille ni ne se fractionne. Les pactes ne nous sauveront que s'ils s'appliquent aussi outre-mer. C'est le sens de notre motion qui a pris place dans la Déclaration du Parti.

Société Nationale des Entreprises de Presse. IMPRIMERIE CHATEAUDUN, 59-61, rue La Fayette, Paris-9e